France
Paralympique

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021

©CPSF - Rapport d'activités 2021

SOMMAIRE

01
TOKYO 2020

07 La promotion des Jeux Paralympiques
Athlètes olympiques et paralympiques sous la même bannière
Des porte-drapeaux élus par les supporters de l'équipe de France

10 L'organisation des Jeux Paralympiques
Nouvel emblème, nouvel équipementier : vers Pékin 2022 et Paris 2024

02
PA-RA-LYM-PI-QUE : UN MOUVEMENT PLUS VISIBLE

18 Parasports : un nouveau regard

20 Présence événementielle renforcée

03
LE CPSF, PARTENAIRE CLÉ DES ACTEURS

24 Ministère des Sports et CPSF : plus proches que jamais

28 Avec Paris 2024, mobilisés pour la réussite des Jeux

30 Collectivités, éducation, enseignement supérieur... des partenariats au service des pratiquants

04
CPSF ET TERRITOIRES : UN RÔLE CROISSANT

36 Soutien stratégique à l'emploi des fédérations

38 Le mouvement paralympique au cœur de la gouvernance partagée

40 Le CPSF, acteur fédérateur

42 Région par région : le référent paralympique, un acteur reconnu

05
L'USAGER, PRIORITÉ N°1

52 Connaître et orienter le pratiquant

56 Des partenariats innovants au service d'une offre enrichie

06
AU SERVICE DES MEMBRES

60 Impulsion, partage et mutualisation avec les fédérations

66 Détection et transfert de talents

68 Violences sexuelles, dopage : un parasport plus éthique

07
RAPPORT FINANCIER

©CPSF - Rapport d'activités 2021

01 TOKYO 2020

LA PROMOTION DES JEUX PARALYMPIQUES

Dans la dynamique des Jeux de Paris 2024, le CNOSF (Comité National Olympique et Sportif Français), le CPSF (Comité Paralympique et Sportif Français) et le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ont décidé de donner une autre dimension à l'équipe nationale paralympique, aux sports et athlètes qui la représentent. Ainsi, une cellule tripartite a été créée, adossée à des ressources et budgets spécifiques avec pour objectif de créer et activer une nouvelle équipe de France, une équipe réunissant pour la première fois excellence olympique et paralympique au sein d'une seule et même équipe, reflet de l'unité et de la diversité. L'objectif étant par ailleurs de faire émerger une marque puissante et attractive qui séduit et inspire mais aussi de permettre aux sports et athlètes paralympiques de profiter de cette nouvelle dynamique de promotion pour émerger, exister et jouir d'une valorisation et mise en lumière jamais connues.

Ainsi et pour la première fois de l'histoire, les athlètes français se sont rassemblés au sein d'une seule et même équipe : l'Équipe de France Olympique et Paralympique.

Olympiens, paralympiens, de sports d'hiver ou d'été, jeunes talents en quête d'un palmarès ou légendes du sport médaillés, ils ne forment désormais plus qu'une seule et même équipe de France pour réaffirmer que l'excellence sportive ne fait pas de distinction de discipline, de handicap ou de genre.

La première prise de parole de cette équipe unifiée est intervenue le mercredi 14 avril 2021 à l'occasion du J-100 avant les Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo. Cette équipe de France s'est exprimée pour la première fois lors d'une séquence de mobilisation en vue des Jeux de Tokyo 2020, première étape préparant la montée en puissance avant l'entrée de Paris 2024 dans son olympiade.

« Nous sommes une seule et même équipe, nous sommes l'Équipe de France »

France Paralympique

©CPSF - Rapport d'activités 2021

J-100 des Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo 2020

Le 14 avril 2021, date du J-100 avant le début des Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo 2020 a été coorganisé pour la première fois par Paris 2024, le CNOSF et le CPSF. Les enjeux de cette séquence ont été multiples et ont posé les bases d'une nouvelle ambition partagée : donner plus de notoriété à l'équipe de France, la faire rayonner et présenter à l'écosystème sportif et aux médias l'équipe de France en route vers les Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo. Ce rendez-vous incontournable à quelques mois des Jeux a également été l'occasion de révéler la collection officielle produite par l'équipementier Lacoste.

À partir de cette date, l'Équipe de France olympique et paralympique a communiqué sur son propre écosystème digital : un site internet et des comptes dédiés sur les réseaux sociaux, nécessitant ainsi la structuration d'une organisation dédiée au pilotage et à l'animation quotidienne du projet. Le déploiement de la stratégie de marque de l'Équipe de France et son opérationnalisation ont été portés par les trois institutions partenaires (Paris 2024, CNOSF, CPSF).

La création de contenus et la gestion de l'information et actualités digitales sont opérées depuis avril 2021 par les community managers des trois parties prenantes. Aujourd'hui, la mutualisation des moyens est plus forte que jamais.

Élection des porte-drapeaux des Jeux Paralympiques de Tokyo 2020 (en 2021)

Dans un souci de promouvoir l'égalité des sexes, le CIO et l'IPC ont autorisé les pays à désigner deux porte-drapeaux pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo 2020. Une chance saisie par la France puisque le CNOSF et le CPSF ont décidé de proposer à l'élection un duo paritaire pour les Jeux Olympiques et Paralympiques.

Dans une dynamique de médiatisation toujours plus forte du mouvement paralympique, le CPSF a fait le choix inédit de proposer au grand public de voter pour les porte-drapeaux. Cette nomination a pris une dimension toute autre avec comme objectifs majeurs de fédérer et d'accroitre la notoriété des sept athlètes éligibles à devenir porte-drapeau.

Ainsi, le CPSF a mis en place une campagne de votes transparente et sécurisée via une plateforme dédiée à l'opération :

> www.portonsledrapeau.fr <

Plus largement, c'est une vraie campagne de communication qui a été déployée autour de cette opération.

Cette campagne a généré une centaine de retombées médias, 40 000 votes ont été enregistrés sur la plateforme, 2,4 millions de vues sur Youtube et 4,3 millions d'impressions sur Facebook ; des statistiques plus que satisfaisantes en termes de notoriété qui laissent à penser que l'intérêt pour les sports et athlètes paralympiques est croissant.

L'ORGANISATION DES JEUX PARALYMPIQUES

EN AMONT DES JEUX PARALYMPIQUES

Regroupement paralympique - janvier 2021

Le CPSF a réuni les fédérations paralympiques du 28 au 30 janvier à Chantilly. Les DTN, les directeurs de performance et les athlètes champions du monde en 2020 étaient conviés sur ce regroupement axé exclusivement sur les Jeux Paralympiques de Tokyo.
Au programme : une intervention du staff médical, une intervention du comité d'organisation de Tokyo 2020, une intervention du comité d'organisation de Paris 2024, échanges entre le CPSF et les fédérations et présentation des tenues Lacoste des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Des Jeux organisés dans un contexte particulier

La période de qualification a été allongée par le report des Jeux. Les chemins de sélection ayant été rédigés dans la perspective d'un évènement prévu en 2020, certains athlètes ont été « sélectionnés » deux ans avant l'échéance. Ce qui n'est pas favorable à la nécessité de sélectionner les meilleurs athlètes du moment, notamment pour les athlètes concernés les plus agés. Cependant, d'autres, plus jeunes, ont pu trouver là une opportunité d'atteindre le niveau de performance requis grâce à ce délai supplémentaire.

La préparation a été complexifiée par un manque cruel de compétitions de références : cette problématique a surtout eu des conséquences sur les sports collectifs et les sports de duels.

Le contexte COVID a eu des conséquences qu'il était difficile d'appréhender : quels adversaires allaient être présents ? Comment leur préparation avait-elle été ou non impactée ? A quel niveau allaient-ils se situer ?

L'inconnue de la participation des Russes a été de mise longtemps. Au final, avec plus de 250 athlètes engagés, leur participation fut totale, ce qui n'a pas manqué de surprendre alors que ce pays fait l'objet de sanctions internationales.

Le risque d'annulation a couru longtemps. Il a pu déstabiliser les sportifs, eux mêmes fortement touchés par l'absence de public, et en particulier des supporters français.

Le rôle et l'action du CPSF

Echanges réguliers avec les 11 fédérations concernées par les jeux

Le CPSF a conduit un dialogue de gestion très régulier avec les fédérations autour des axes suivants :

- Évaluer le nombre de sportifs susceptibles d'être qualifiés et leur catégorie
- Anticiper leurs besoins avant et pendant les Jeux.
- Définir ensemble l'encadrement technique aux Jeux, en lien avec l'ANS. Le nombre d'accréditations disponibles est moins important qu'aux Jeux Olympiques, d'où la nécessité d'expliquer cette contrainte aux fédérations qui disposent de la délégation en matière paralympique.

Les échanges et la mutualisation avec le CNOSF ont été plus importants que jamais, en particulier sur les aspects logistiques et de services à la délégation :

- Aménagement des espaces de services au village / Espaces communs CNO/CNP
- Décoration du bâtiment Français au village
- Certains supports et outils de communication
- Prêt de matériels et mutualisation d'un conteneur.

Une part importante du travail de préparation a consisté à accompagner les différents collectifs aux contraintes liées au COVID.

- Vaccination à organiser
- Compréhension et mise en œuvre des procédures COVID du TOCOG
- Testing PCR de départ
- Vérification des procédures lors de l'ensemble des départs (tests valides, applications OCHA et COCOA…)

PENDANT LES JEUX

Une organisation nouvelle

Pour la première fois, des départs et retours spécifiques ont été organisés pour chaque collectif sportif, une mesure qui a eu des effets positifs (plus de places au village pour un meilleur confort d'hébergement) et des effets négatifs (sur le sentiment d'appartenance à une Équipe de France et la dynamique collective).

Cette tension a été accentuée sur les accréditations du fait du contexte sanitaire (choix de ne mettre personne hors village par le CPSF notamment les partenaires et les DTN)

L'ensemble des contraintes nouvelles, associée à la gestion classique de la délégation, a suscité une forte sollicitation des équipes du CPSF, notamment afin de gérer un cas positif au sein de la délégation, le suivi des tests quotidiens et des cas contacts...

Malgré tout, ces jeux ont été bien organisés. Il faut saluer les organisateurs japonais, confrontés à une situation inédite. Il faut néanmoins noter les difficultés importantes en matière de transports ou encore un programme sportif souvent incohérent, ne prenant pas en compte les contraintes liées aux handicaps.

L'action des équipes du CPSF

L'équipe de coordination du CPSF au village était restreinte afin de favoriser le nombre d'accréditations disponibles aux différents collectifs. 4 staffs étaient dédiés à l'organisation générale, aux côtés de deux staffs dédiés à la commmunication. Soit 6 personnes, contre 9 à Rio. La présence de Damien Seguin au sein de cette équipe restreinte, avec son palmarès et son expérience très riches, a été très appréciée.

En outre, le CPSF a souhaité accréditer au village les partenaires d'entrainement afin de sécuriser l'entrainement avant et pendant les épreuves. Les DTN, eux aussi acccrédités au village, ont pu être au plus près de leurs athlètes même si les directeurs de performance n'ont pu être accrédités, aux côtés d'un représentant de l'Agence nationale du sport.

Le pool médical et paramédical a été renforcé (service, matériel disponible et pharmacie) avec 15 kinésithérapeutes, 3 infirmiers et 5 médecins (au lieu de 4 à RIO)

Les services mis en œuvre par les équipes

Disponibilité 24/24 et 7j/7 du staff CPSF – Espace France accessible de 7h30 à 23h

L'accès aux soins (kiné, médecins, infirmiers) de 6h30 à 22h et avec une astreinte organisée de 22h à 6h30 – 7j/7. Une telle permanence médicale et paramédicale n'avait jamais été mise en place auparavant.

Accompagnement et soutien de la délégation sur l'ensemble des procédures COVID :

- Démarches d'entrées aux Japon
- Testing quotidien sur place
- Gestion et suivi des cas contacts et positif
- Gestion des hébergements :
- Gestion des hébergements accessibles
- Rooming et services dédiés (pas mal de chambres individuelles grâce à la règle J-5, J+2)

Accompagnements sur les relations avec les différents services du TOCOG :

- Sport
- Arrivées / Départs
- Logistique (notamment pour le matériel)
- Accréditation

Gestion des véhicules dédiés au CNP :

- gestion des clefs
- du planning
- des priorités

Animation des collectifs :

- Présence au maximum du staff CPSF auprès des collectifs lors des différentes épreuves sportives (pour palier au manque de public)
- Célébrations des médaillés en trois regroupements au village
- Temps conviviaux au sein du village (1 soirée staff + correspondants TOCOG)
- Réunions spécifiques de l'encadrement sur différents sujets : problématiques des transports, cérémonies d'ouverture et de clôture...

Organisation et gestion des arrivées et des départs de l'ensemble des collectifs (En France et au Japon).

LE BILAN SPORTIF DES JEUX EN QUELQUES CHIFFRES...

55 MÉDAILLES

Et non 54 car une médaille de bronze obtenue le 31 mai sur tapis vert en poursuite tandem pour Alexandre LLOVERAS et son guide, suite au contrôle positif d'un adversaire.

TOKYO 2020 PARALYMPIC GAMES

Un classement au rang des nations en retrait par rapport à Rio, donc malgré tout décevant par manque de médailles d'or.

Manque cruel de multimédaillé(es)
Possible surtout en para natation et dans certaines catégories en athlétisme)

Bilan très encourageant du fait du nombre de médailles et de la jeunesse de certains médaillés

Trop peu de médailles dans les secteurs clés : en para athlétisme et para natation, deux sports qui distribuent à eux deux près de 60% des médailles dont 50% chez les féminines.

- **Le niveau de performance de ces Jeux**
  - Professionnalisation des athlètes des nations majeures et centrage sur la performance (des collectifs reclus dans leurs bâtiments, beaucoup d'athlètes utilisant des aides à la mobilité dans le village, ambiance plus studieuse et moins festive, des profils clairement plus athlétiques.
  - Professionnalisation et une spécialisation de l'encadrement (data science…).
  - Le niveau des performances s'élève également et se densifie avec quelques nuances concernant notamment :
    1. Les épreuves féminines qui restent, globalement, moins concurrentielles (et malheureusement nous sommes parmi les derniers de la classe en la matière)
    2. Les épreuves qui concernent les populations posant le plus de problèmes d'organisation de la pratique aussi (non-voyants, handicaps lourds. Nous sommes également sous-représentés dans ces catégories)
    3. Le niveau de handicap dans une même classe devient vraiment discriminant (cyclisme : Alexandre LÉAUTÉ, Kevin Le Cunff, Dorian Foulon : handicaps minimums ; plus de non-voyants en judo ; niveau d'amputation déterminant…)
    4. Certains pays se spécialisent sur les sports à médailles, à défaut de pouvoir être présents partout et se positionnent très bien au classement des nations.

Contribution des trois sports majeurs au tableau des médailles : la clef de la réussite

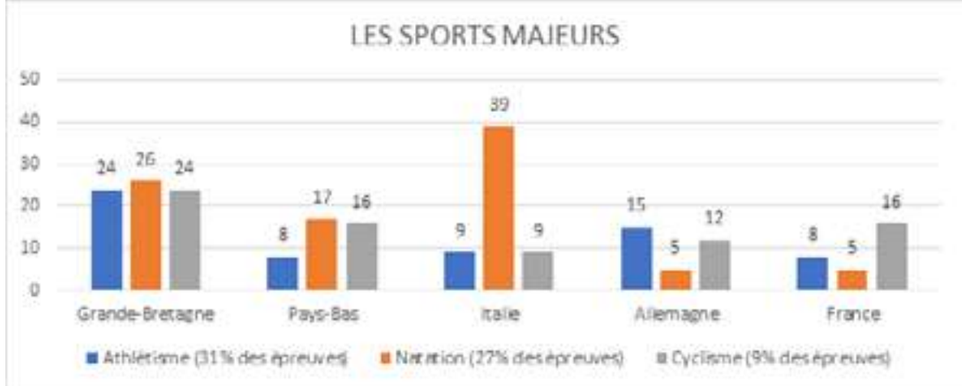

Il est impossible de glaner une place honorable au tableau des nations sans être performant en natation ou en athlétisme. La bonne équation pour une nation est d'être performante sur 2 de ces 3 sports. Ce qui veut dire, obligatoirement, au minimum la natation ou l'athlétisme. Les résultats sont historiquement faibles en athlétisme pour la France à Tokyo et toujours insuffisants en natation. Compte tenu du temps long de formation d'un(e) nageur(se), il parait évident que l'athlétisme doit faire l'objet d'un grand plan d'action, ciblé notamment sur les lancers (plus d'un tiers des médailles paralympiques) et incluant les DOM et les TOM.

Paris 2024

Si l'on se projette à l'horizon des jeux de Paris 2024, il semble raisonnable de viser un objectif de total de médailles légèrement supérieur mais surtout un nombre de médailles d'or beaucoup plus important. Il faudrait en effet viser en 15 et 20 médailles d'or pour pouvoir envisager une place dans le top 8 des nations à l'issue de ces Jeux.

Perspectives 2022

- La préparation active des Jeux de Paris
- Les Jeux de Pékin 2022
- Le renforcement des mutualisations avec le CNOSF

L'équipe de France entre dans une nouvelle ère : vers Pékin 2022 et Paris 2024.

Le report des Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo a eu un impact considérable : les accords passés notamment avec l'équipementier Lacoste, habilleur officiel de l'équipe de France Olympique et Paralympique à Tokyo et les CNOSF et CPSF ont naturellement questionné sur la stratégie de déploiement de la marque "Équipe de France". Dans la conception de l'équipe de France unie, son positionnement et sa déclinaison identitaire, le CNOSF, le CPSF et Paris 2024 ont fait le choix de travailler un territoire de marque transitoire qui illustrerait l'équipe de France unie jusqu'à la fin des Jeux Paralympiques de Tokyo 2020. L'enjeu était également d'assurer, comme nous nous y étions engagés, une valorisation de la marque de l'équipementier au travers de la campagne et des outils promotionnels de l'Équipe de France .

Un emblème Équipe de France commun frappé sur les tenues d'un nouvel équipementier.

Au lendemain des Jeux Paralympiques de Tokyo 2020 (en 2021), Paris 2024, le CNOSF et le CPSF ont souhaité donner davantage de force à cette équipe de France désormais unie et la faire basculer dans une ère nouvelle, à trois ans désormais des Jeux en France. À l'image d'un seul et même logo créé pour le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024, un emblème commun olympique et paralympique de l'équipe nationale a été imaginé, reflet de l'état d'esprit de l'équipe de France.

Plus affirmée, plus déterminée, l'équipe de France arborera désormais un coq de face, modernisé, conquérant et combatif. Ce nouvel emblème, associé à une nouvelle identité de marque, ont été dévoilés en cohérence avec l'arrivée du nouvel équipementier officiel de l'équipe de France olympique et Paralympique pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Pékin 2022 et Paris 2024, Le Coq Sportif.

J-100 Jeux Olympiques et Paralympiques de Pékin 2022.

Le 4 octobre 2021 a été célébré au cœur de l'usine de fabrication des produits Le Coq Sportif le J-100 avant le début des Jeux Olympiques et Paralympiques de Pékin 2022 : un temps fort marqué par la révélation de la nouvelle identité de marque de l'équipe de France unie, la présentation à l'écosystème sportif et aux médias des athlètes en route vers les Jeux de Pékin mais aussi le dévoilement de la collection officielle des Jeux de Pékin 2022. Cette séquence a été voulue innovante et audacieuse aussi, un défilé de mode a été organisé au cœur de l'Usine de Romilly. Le CNOSF et le CPSF ont souhaité donner un impact fort à cette journée, réunissant pour la première fois plus de 60 athlètes olympiques et paralympiques d'hiver.

Cette séquence a constitué une véritable mise en lumière des athlètes paralympiques : aucun J-100 paralympique d'hiver n'avait auparavant généré autant de retombées médiatiques ni d'impact de notoriété.

L'équipe de France unie est désormais un marqueur fort pour le CPSF et l'ambition est de continuer à faire grandir sa notoriété à Paris mais aussi au-delà.

©CPSF - Rapport d'activités 2021

02 PA-RA-LYM-PI-QUE : UN MOUVEMENT PLUS VISIBLE

PARASPORTS, UN NOUVEAU REGARD

La tenue des Jeux Paralympiques en France en 2024 constitue une opportunité unique de favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap et faire changer les regards. Chaque acteur a aujourd'hui un rôle clé à jouer pour contribuer à mettre plus de sport dans le parcours de vie des personnes en situation de handicap. Le CPSF fait aujourd'hui de la question de la promotion l'un des piliers de son plan d'actions. Le CPSF a travaillé une feuille de route reposant sur trois objectifs majeurs : faire connaître, faire comprendre et faire aimer.

Davantage de pédagogie

Fort d'un constat relatif à la mauvaise compréhension du monde paralympique, il est devenu incontournable pour le CPSF d'accompagner cette nouvelle dynamique de médiatisation car les freins à l'appréhension et à l'appréciation de celui-ci sont encore nombreux.

Le CPSF a notamment décidé de collaborer avec Paris 2024 pour initier des rencontres avec les médias français afin de les accompagner dans la découverte du monde paralympique mais aussi de favoriser leur attrait.

Avoir le bon prisme de traitement, utiliser la bonne sémantique, mieux connaitre les parasports, leurs règles, faire connaissance avec les athlètes mais aussi s'essayer à la pratique : telle est la feuille de route qui a été établie en vue des Jeux de Paris. L'enjeu est également de nourrir l'héritage immatériel des Jeux, aussi un premier workshop médias a été coorganisé par le CPSF et Paris 2024 (initialement prévu en 2021 mais reporté en 2022). Ces rendez-vous, en présence d'experts, de fédérations sportives, d'athlètes… ont vocation à se répéter d'ici aux Jeux de Paris mais aussi au-delà.

Même si l'intérêt pour le mouvement parasportif est croissant, la complexité de celui-ci engendre un grand manque de lisibilité et de compréhension. En effet, la pratique des parasports repose sur un système de classifications établi pour chaque discipline et chaque famille de handicap. Le CPSF a donc travaillé au déploiement d'outils favorisant une meilleure lecture des sports, des règles et des classifications.

À l'occasion des Jeux Paralympiques de Tokyo, le CPSF a créé un support informatif, pédagogique et de vulgarisation permettant d'expliquer de façon impactante, simple et claire les sports paralympiques, les règles associées, les grandes lignes de la classification et les différentes typologies de handicap. Ainsi, 22 pastilles ont été créées et diffusées en masse sur les réseaux sociaux et par le diffuseur officiel des Jeux Paralympiques, France Télévisions.

Ces contenus ont été mis à la disposition des fédérations membres du CPSF et ont été relayés auprès du grand public lors du Live des Jeux qui s'est tenu au Trocadéro pendant les Jeux de Tokyo.

Tokyo 2020 : une bascule médiatique

Les Jeux Paralympiques de Tokyo ont constitué un accélérateur pour la visibilité du mouvement.

Des projets d'envergure ont été portés par les médias français et le CPSF a souhaité accompagner chaines et sociétés de production à l'élaboration de reportages d'un nouveau genre.

La chaîne France Info a réalisé une série de 12 vidéos de 13 minutes intitulée « Incassables ». 12 athlètes en préparation des Jeux Paralympiques ont partagé leur parcours et leurs ambitions sportives.

Cette série, animée par Djamel Mazi a rencontré un grand succès auprès du grand public mais aussi dans la sphère des médias car présentant un concept et un angle novateurs : une grande place a été donnée à l'esthétique et au traitement de l'image ; en effet les 12 athlètes ont été interviewés dans des écrins de prestige. Ces pastilles se sont également distinguées grâce au parti pris éditorial : ne plus mettre l'accent sur le handicap mais sur le sport et la performance.

Le diffuseur officiel n'est pas le seul média à avoir montré un intérêt pour les Jeux Paralympiques.

Le groupe l'Equipe a pour la première fois noué un partenariat avec France Télévisions afin de proposer une offre dédiée aux Jeux Paralympiques. Ainsi, le groupe a déployé des contenus multicanaux et notamment un prime-time quotidien animé par France Pierron, Benoît Cosset et Anne-Sophie Bernadi accompagnés de consultants : la joueuse de tennis fauteuil Pauline Déroulède, le para cycliste Mathieu Bosredon et le nageur Charles Rozoy. Au total, 26 heures d'antennes pour 2,1 millions de téléspectateurs (audience cumulée avec un seuil de 10 secondes).

Le journal papier a également dédié un dossier complet de 80 pages lors des Jeux Paralympiques ainsi qu'une Une spéciale à l'occasion de la cérémonie d'ouverture, une grande première.

Cet engagement inédit envoie un signal fort et ouvre la voie à de nouvelles opportunités médias dans la dynamique des Jeux de Paris. Ces collaborations doivent se poursuivre avec l'ambition de voir diffuser des programmes et compétitions parasportives en dehors des Jeux Paralympiques.

Remplir les stades à Paris en 2024 et assurer une grande promotion des Jeux Paralympiques passe par la visibilité des sports et athlètes, c'est pourquoi en 2022, le CPSF poursuit ses actions de médiatisation et collabore notamment en proximité avec le diffuseur des Jeux Paralympiques de Paris 2024, France Télévisions, dont les droits ont été attribués il y a quelques mois.

PRÉSENCE ÉVÉNEMENTIELLE RENFORCÉE

L'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo 2020, du 24 août au 6 septembre 2021, la célébration des athlètes de l'équipe de France mais aussi la nécessité de renforcer la promotion des activités physiques et sportives à destination des personnes en situation de handicap ont amené le CPSF à participer à de nombreux événements, le plus souvent en partenariat avec le CNOSF et Paris 2024.

Le Live des Jeux : expérience réussie

Alors que la capitale japonaise accueillait des Jeux olympiques et paralympiques sans spectateur, Paris 2024, le CNOSF et le CPSF se sont unis pour proposer, avec le soutien de la Ville de Paris, une expérience inédite au Trocadéro, à Paris. Pendant la durée des Jeux olympiques et les quatre derniers jours des Jeux paralympiques, avec la Tour Eiffel comme écrin, le grand public pouvait venir découvrir les sports olympiques et paralympiques, célébrer les athlètes médaillés de retour de Tokyo ou encore suivre les épreuves diffusées en direct ou différé dans le cadre d'un événement gratuit.

Pour le CPSF, la participation à l'organisation de cet événement avait un caractère inédit, tant en raison de la nature de l'événement – le CPSF n'avait jamais organisé d'événement de promotion pendant les Jeux paralympiques – que de l'ampleur des moyens engagés. Si l'événement était organisé en commun avec les institutions partenaires, il présentait une spécificité pendant les Jeux paralympiques. Afin de répondre à l'objectif de pédagogie autour des sports et athlètes paralympiques, le CPSF s'est associé à Toyota afin de proposer un espace expérientiel et éducatif inédit. A travers un parcours chronologique, toute la singularité des Jeux paralympiques était présentée au public, dans un cadre où l'accessibilité de l'espace comme des contenus avaient fait l'objet d'une grande exigence.

Le Live des Jeux, qui s'est achevé par la cérémonie de passation entre Tokyo 2020 et Paris 2024, a été une vraie réussite, avec plus de 20 000 participants, dont plusieurs centaines en situation de handicap. Ce résultat montre que le public peut se mobiliser autour d'un événement paralympique dont les contenus, les expériences et les rencontres peuvent encore être largement améliorées.

J-100, logo de l'équipe de France, salons…

En 2021, le CPSF a contribué, avec ses partenaires a plusieurs événements importants, comme le J-100 olympique et paralympique, le 14 avril 2021, ou encore le dévoilement de la nouvelle identité graphique de l'équipe de France olympique et paralympique, le 2 octobre 2021 à Romilly. En parallèle, le CPSF a participé à des salons, comme Unlimitech à Lille ou Autonomics à Paris. Il a également proposé 6 journées de parasports en région, un séminaire des membres, un regroupement paralympique...

Ce rapide résumé montre que la capacité du CPSF à produire des événements est plus forte que jamais. Le positionnement d'un responsable événementiel au sein des équipes opérationnelles autant que la mobilisation de moyens conséquents pour mettre en œuvre ces événements est indispensable car les attentes et les enjeux croissent à mesure que l'échéance des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 approchent.

Perspectives 2022

- Création d'une journée paralympique ambitieuse
- Un Live des Jeux, spécial Pékin 2022

03 LE CPSF

PARTENAIRE CLÉ DES ACTEURS

MINISTÈRE DES SPORTS ET CPSF : PLUS PROCHES QUE JAMAIS

Reconnu depuis 2015 par le Code du sport, le Comité paralympique et sportif français est désormais identifié comme la tête de réseau, au sein du mouvement sportif, de l'ensemble des fédérations qui œuvrent dans le champ des parasports. Son rôle et sa légitimité en font l'interlocuteur permanent des différentes institutions publiques avec lesquelles il est en lien, en particulier le ministère chargé des Sports.

La Stratégie nationale sport et handicaps - année 2

Depuis novembre 2020, la Stratégie nationale sports et handicaps (SNSH) constitue le fil conducteur des politiques publiques sportives en matière de parasports. Le CPSF s'est associé aux travaux qui ont conduit à l'élaboration de la SNSH et pilote ou co-pilote l'exécution de plusieurs mesures sur les 24 au total. En 2021, il a notamment élaboré un guide à destination des élus aux sports des communes, s'est mobilisé afin que les établissements et services médico-sociaux (ESMS) soient éligibles au label Génération 2024. En lien avec l'Agence nationale du Sport et le Ministère des Sports, le CPSF contribue à la production d'une étude sur les non-pratiquants en situation de handicap conduite par un consortium réunissant l'ONAPS et la FNORS, dont les résultats préliminaires sont attendus en 2022.

Dans le cadre de la SNSH, une réflexion a été conduite sur l'avenir de la délégation ministérielle prévue par le code du sport, dans le champ du parasport. Au regard de l'évolution du mouvement paralympique, où les acteurs fédéraux impliqués sont plus nombreux, et de la fragilité juridique d'une délégation ministérielle attribuée par public, il a été décidé que les délégations ministérielles seraient désormais attribuées uniquement par discipline. Cette modification du régime règlementaire encadrant les parasports doit désormais permettre une meilleure identification des disciplines déléguées et de celles qui pourraient l'être à l'avenir.

La plupart des mesures portées dans le cadre de la SNSH par le CPSF font l'objet d'une contractualisation avec le ministère chargé des Sports via la convention pluriannuelle d'objectifs qui est arrivée à son terme en 2021.

Vers des évolutions législatives importantes

En parallèle de l'action conduite dans le cadre de la SNSH, le CPSF a poursuivi un travail d'influence auprès des parlementaires et du ministère des Sports dans la perspective de l'adoption d'une proposition de loi sur la gouvernance du sport. Deux dispositions principales ont été promues. L'une vise à doter chaque Maison départementale des personnes en situation de handicap (MDPH) d'un référent sport. Cette institution, acteur fondamental de l'accompagnement des personnes handicapées, constitue une porte d'entrée incontournable vers le public concerné par les parasports. En outre, le CPSF a proposé que chaque Etablissement ou service médico-social (ESMS) intègre le sport dans son champ d'activité, ce qui a été accepté. Cette mesure s'inscrit en cohérence avec le programme ESMS x Clubs, dans la perspective d'un rapprochement entre le mouvement paralympique et l'ensemble des acteurs qui concourent à l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Avec l'ANS, la co-construction comme principe d'action

L'Agence nationale du Sport et le CPSF ont mis en place une coopération renforcée qui s'étend à l'ensemble des programmes qui interviennent dans le champ du parasport.

Les programmes de droit commun de l'ANS sont aujourd'hui des piliers en matière d'orientation des politiques sportives liées au handicap, s'agissant du haut niveau comme du développement. Chaque fédération qui dispose d'une délégation ministérielle dans le champ parasportif doit intégrer nécessairement un volet handicap au sein de son Projet sportif fédéral (PSF). Les Contrats de développements, signés en 2021, intègrent également la dimension parasportive en leur sein. Le CPSF contribue à accompagner les fédérations à concevoir l'orientation de leurs projets à travers un accompagnement qu'il entend renforcer dans les prochaines années.

Le CPSF a aussi contribué à la refonte du dispositif d'appui à la mise en accessibilité des équipements sportifs – « l'Enveloppe H » - jusque-là insuffisamment connue et donc peu sollicitée. Aujourd'hui, elle correspond mieux aux besoins des structures et collectivités. La même démarche a été engagée pour la campagne « emplois » 2021 (voir chap. 4) et le CPSF contribue à l'instruction des projets qui sollicitent l'appui du « Fonds audiovisuel », où les projets liés au parasport sont encore trop peu nombreux.

Lors du comité de programmation de ce jour sur l'enveloppe accessibilité 2021, nous avons pu constater une évolution positive de cette enveloppe, suite à une intervention précédente du CPSF, sur différents points importants à nos yeux, grâce notamment à :

- La bonne communication des référents territoriaux du CPSF sur cette enveloppe auprès de leur réseau ;
- L'ajout sur la note de service 2021 du matériel pouvant être éligible - ce qui a permis aux porteurs de projets de se projeter et de concrétiser leur demande ;

Ces actions ont engendré, sur cette année 2021, une demande globale supérieure à l'enveloppe des 2M€, une augmentation du nombre de dossiers ce qui permet de monter en qualité sur le choix d'attribution des fonds, meilleure adaptation de cette enveloppe aux besoins des territoires, une réponse à l'évolution de l'accessibilité (+ de matériels et – d'accessibilité du bâti qui arrive au terme de l'ad'ap).

Cependant, ce nouveau format a montré certaines limites qui nécessitent certains réajustements dans le but d'améliorer l'utilisation de cette enveloppe pour les prochaines années. Ces situations problèmes concernent notamment l'orientation de certaines demandes sur des projets sport santé non éligibles ou encore la grande différence de montant entre les demandes de matériels de même nature

Par conséquent, certaines pistes d'amélioration seront à soumettre à l'ANS.

Focus sur la répartition des demandes de subventions en 2021 :

- CD Handisport : 10 dossiers = 326 513€ de demande soit en moyen 32 651€ de demande par structure pour du matériel
- CR Handisport : 6 dossiers = 325 158€ de demande soit en moyen 54 193€ de demande par structure pour du matériel
- Collectivités territoriales : 18 dossiers = 833 295€ de demande soit en moyen 46 294€ de demande par structure pour de la mise en accessibilité (coût qui doit bien plus conséquent que du matériel)
- Associations locales : 30 dossiers = 769 823€ de demande soit en moyen 25 660€ de demande par structure (26 dossiers pour du matériel ; 4 pour de la mise en accessibilité)
- Ligues délégataires et autres ligues/CR : 11 dossiers = 254 646€ de demande soit en moyen 23 149€ de demande par structure pour du matériel

AVEC PARIS 2024, MOBILISÉS POUR LA RÉUSSITE DES JEUX

À trois ans des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, l'action du CPSF se concentre progressivement sur la réussite des différents programmes sur lesquels nous sommes engagés dans ce cadre. Ils sont nombreux, et touchent autant à l'héritage, la préparation de l'équipe de France, la gestion des aspects marketing, la célébration ou encore la formation des bénévoles et l'accueil de volontaires en situation de handicap. L'action du CPSF dans le cadre de Paris 2024 traverse ce rapport d'activité autant qu'il anime l'action des équipes.

SOP - Semaine Olympique et Paralympique

Dans la perspective de la SOP 2022, un travail conséquent à été mené à l'été 2021 sur la réalisation de contenus de nature à faciliter et orienter plus avant l'action des porteurs de projets, notamment en ce qui concerne la mise en place d'actions de « mise en situation » de pratique d'un parasport.

Ainsi, le CPSF a proposé des fichiers d'activités en fonction de 4 catégories d'âges dans 3 parasports différents.

Les parasports concernés sont :

- le para athlétisme,
- la boccia
- et le Football à 5 pour non voyant.

Pour les catégories d'âges suivantes :

- 3-6 ans ;
- 7-9 ans ;
- 10-14 ans ;
- 15-18 ans.

Ces fiches sont des suggestions de mise en place de cette pratique. Il revient à chaque enseignant de les adapter selon son programme pédagogique, ses besoins et ses possibilités de mise en place. Dans un souci de cohérence globale de cette démarche, il y est suggéré, à minima, de mettre en application quatre temps :

- **Une présentation de la discipline au élèves** Est proposée une partie dédiée à l'acculturation de la discipline avec un temps de présentation accompagnée des règles du jeu et des vidéos pour aller plus loin.
- **Des exercices pratiques :** À travers ces propositions d'exercices, il est intéressant que chaque enseignant se les approprient et les insèrent dans un programme pédagogique à plus long terme avec un objectif de progression, des évaluations… Les objectifs et des clés de compréhension sont proposés au début des exercices.
- **Un retour sur la séquence avec les élèves :** Cette phase de débriefing a pour objectif de faire verbaliser aux élèves ce qu'ils ont appris de l'activité qu'ils viennent de réaliser.
- **Des activités complémentaires en option :** Selon les âges, des activités complémentaires sont proposées pour aller plus loin dans la discipline. (Pour les plus jeunes, des coloriages, des jeux, … ; pour les plus grands, la mise en place de reportages, des mangas…).

Génération 2024

L'action volontariste du CPSF a permis que le label « Génération 2024 » ait été ouvert en 2021 aux établissements accueillant des jeunes en situation de handicap mais relevant du ministère de la santé. Cette ouverture devrait permettre de favoriser la mise en relation entre les clubs de proximité et ces établissements.

En parallèle, les référents paralympiques territoriaux participent activement, en région, à l'animation de ce label, désormais bien identifié par les acteurs.

Recherche

Poursuite du travail de thèse mené par Valentine DUQUESNE dans le cadre de la bourse SIFRE co-financée par le CPSF

Participation du CPSF à l'évaluation et au jury des travaux de recherche « PERF24 » financés par l'Agence Nationale de la Recherche.

COLLECTIVITÉS, ÉDUCATIONS ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : DES PARTENARIATS AU SERVICE DES PRATIQUANTS

Guide des parasports pour les élus aux sports

La genèse de ce projet provient d'un double constat établi à la fois sur l'état de la pratique sportive des personnes en situation de handicap (Etats des lieux territoriaux, CPSF, 2020-2021) et l'expression de besoins dans le domaine des parasports par les élus aux sports identifié par l'Association Nationale Des Elus au Sports (ANDES)(Etude Sport Handicap, ANDES et Pôle Ressource National Sport Handicap, 2018). Ce constat partagé a entrainé un rapprochement naturel entre l'ANDES et le CPSF. La réalisation d'un guide des parasports à destination des élus au sport est apparu comme étant une réponse adaptée. Le CPSF a ainsi entrepris sa rédaction et proposé à l'ANDES et au Ministère des Sports d'y contribuer.

Ce guide vise à apporter des clés de compréhension, sur et autour des parasports, à travers quatre grandes thématiques : le soutien à la pratique sportive, les équipements, la formation / l'encadrement et le milieu scolaire. En proposant des solutions différenciées selon les types de collectivités (communes rurales ou urbaines, des communes de tailles plus petites et grandes…) et en valorisant les bonnes pratiques identifiées sur les territoires il sera un vrai levier dans la mise en place de politique publique parasportives.

Numérique et régulièrement mis à jour, le Guide des parasports s'inscrit dans la durée.

Bien qu'à destination du bloc communal, il s'adresse aussi au mouvement parasportif, qui peut s'en saisir pour interpeller et accompagner les communes dans la mise en place de politiques publiques parasportives.

Perspectives 2022

- Poursuite du rapprochement des référents territoriaux ANDES et des RPT
- Contribution du CPSF à la commission Sport Santé Handicap de l'ANDES
- Circularisation de l'information entre l'ANDES et le CPSF.

Convention et guide avec l'Assemblée des Départements de France (ADF)

Après la signature de la convention avec l'ADF en décembre 2020, des travaux de préfiguration avec quatre départements sélectionnés par l'ADF (l'Aube, le Doubs, la loire-Atlantique, et le Pas-de-Calais) ont été initié sur les territoires. Pendant 6 mois, entre juin et novembre 2021, des ateliers de travail ont été organisés dans ces départements volontaires, mobilisant de nombreux partenaires : services du Conseil départemental, fédérations et comités sportifs, organismes gestionnaires d'établissements médico-sociaux, acteurs du sport scolaire, MDPH… Cette concertation territoriale a poursuivi un double objectif accompagner les « écosystèmes » territoriaux à bâtir un programme d'action local en faveur du développement du parasport au niveau départemental, mais également identifier des enjeux communs aux départements, et ce faisant, dégager des perspectives de développement du parasport. L'ensemble de ces travaux ont été accompagnés et suivi sur le territoire par les référents paralympiques concernés.

Les retours d'expériences et bonnes pratiques en faveur du développement des politiques parasportives des Conseils départementaux qui ont été partagés lors de ces ateliers contribueront à alimenter la rédaction du futur guide.

Perspectives :

- Production et lancement du guide « Parasports : guide pratique pour initier, structurer et animer une politique parasportive départementale »
- Animation avec l'ADF sur les ateliers thématiques « Sport Handicap » regroupant les référents départementaux.

Convention du Ministère de l'éducation Nationale

Le CPSF a travaillé sur une proposition de convention cadre avec le ministère de l'éducation nationale, à l'instar de celle qui relie ce dernier avec le CNOSF.

Il s'agit d'inscrire cette convention dans la perspective de l'héritage des jeux de Paris 2024 et, par conséquent, de proposer des actions de nature à réellement agir au bénéfice des élèves en situation de handicap. Il parait notamment essentiel d'envisager un processus d'évaluation des effets de cette convention, reposant notamment sur une évaluation initiale de grande ampleur.

Les enjeux sont forts : doter les enseignants de connaissances sur le handicap et les futurs professeurs d'EPS de connaissances sur les ajustements pédagogiques adaptés aux différentes situations de handicap. Mais également, sensibiliser, dès le plus âge, l'ensemble des élèves permettra de faire changer le regard de notre société sur le handicap.

Par conséquent, le CPSF préconise différents axes et indicateurs à mettre en place afin d'accélérer la prise en compte des personnes en situation de handicap à l'école et dans la pratique de l'EPS et du sport à l'école.

Les axes/contenus qui pourraient être proposés au ministère :

- Inscription au concours du CAPEPS d'une épreuve sur l'adaptation pédagogique au handicap
- Mise à disposition de contenus pédagogiques parasportifs sur le site Eduscol
- Permettre aux enseignants confrontés à l'inclusion d'élèves à besoins spécifiques de proposer des situations pédagogiques à leurs collègues via la plateforme Eduscol.

Mise en place de modules spécifiques parasportifs (ou transversaux) dans les formations continues des professeurs des écoles et des enseignants d'EPS.

Les indicateurs quantitatifs qui ont été travaillés :

- Identification des passerelles clubs/écoles via le dispositif Génération 2024 en identifiant le nombre de partenariat entre d'établissement et clubs spécifiques parasportifs
- Identification du nombre de dispenses totales en EPS liées au handicap (par type de handicap, par sexe, par académie)
- UNSS, USEP, UGSEL, FFSU : identifier le nombre d'élèves en SH qui pratiquent

Convention CGE

Le jeudi 9 décembre 2021, à l'école d'ingénieurs Efrei Paris, la Conférence des grandes écoles (CGE) et le Comité paralympique et sportif français (CPSF), représenté par son administrateur Gael RIVIERE, ont signé une convention de partenariat destinée à favoriser l'accès des jeunes en situation de handicap aux études supérieures, encourager à la pratique et la réussite sportive de ces jeunes et accompagner l'insertion professionnelle des anciens sportifs par l'accès à la formation continue. Une initiative qui s'inscrit dans l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

Par cette convention, la CGE et le CPSF souhaitent mettre en synergie leurs dynamismes par un engagement commun : soutenir la réussite académique et sportive des jeunes en situation de handicap pour leur plein épanouissement personnel. Elle vise également à favoriser la reconversion professionnelle des sportifs de haut niveau par l'accès à la formation continue.

Très concrètement, cette convention aborde, par exemple et comme autant d'engagements à respecter :

- Le conseil aux lycéens en situation de handicap souhaitant débuter des études supérieures et suivre un parcours de sportif de haut-niveau ;
- Le soutien à la pratique sportive de haut-niveau des étudiants en situation de handicap, par la mise en place d'adaptations pédagogiques et d'un accompagnement individualisé ;
- La promotion du programme La Relève développé par le CPSF sur les campus pour embarquer dans l'aventure sportive des étudiants en situation de handicap ;
- La promotion de l'activité physique et du sport pour les étudiants en situation de handicap.

©CPSF - Rapport d'activités 2021

- La mise en relation avec les acteurs du mouvement sportif engagés au niveau universitaire et qui proposent une offre sportive destinée aux personnes en situation de handicap ;
- La valorisation des résultats sportifs des étudiants en situation de handicap ;
- Le conseil aux sportifs de haut niveau en situation de handicap souhaitant reprendre des études en formation continue, afin de favoriser leur insertion professionnelle ;
- L'accompagnement des écoles membres de la CGE dans la mobilisation de leurs campus, de leurs étudiants et des associations étudiantes pour participer à l'organisation d'événements s'inscrivant dans la dynamique des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Congrès ANESTAPS

Le 21 octobre 2021, à Clermont-Ferrand, Jean Minier a représenté le CPSF au congrès de l'ANESTAPS. Ce congrès était placé en 2021 sous le thème du sport santé.

Le CPSF reste fortement mobilisé au côté de cette association, considérant l'opportunité unique que représente la filière APAS mais également pour soutenir l'action volontariste de ces étudiants pour mobiliser leurs pairs sur les grands sujets qui fondent l'avenir du sport français.

04 CPSF ET TERRITOIRES : UN RÔLE CROISSANT

SOUTIEN STRATÉGIQUE À L'EMPLOI DES FÉDÉRATIONS

Note emploi Agence Nationale du Sport

Le CPSF a été sollicité pour accompagner L'ANS dans la définition de ces différentes orientations en lien avec le parasports des notes n°2021-DFT-01 et n°DFT-2021-02 ayant respectivement pour objet la politique de l'Agence en faveur des projets sportifs territoriaux (PST) et la politique de l'Agence en faveur des projets sportifs fédéraux (PSF) pour l'année 2021.

Le CPSF a été particulièrement impliqué sur la partie relative aux ESQ, que ce soit dans la définition de leur mission ou sur leur répartition territoriale.

Accompagnement DRAJES

Dans le cadre de la campagne emploi 2021 de l'ANS, instruite sur les territoires par les DRAJES, les référents paralympiques du CPSF ont été positionnés en interlocuteur privilégiés des instructeurs territoriaux. Comme précisé dans la note de l'Agence Nationale du Sport, les référents régionaux du CPSF ont été étroitement associés au processus de sélection des structures bénéficiaires des emplois sportifs qualifiés, sur la base d'un diagnostic partagé. De par leur connaissance des acteurs et des territoires sur lesquels ils opèrent, les référents du CPSF ont apporté une vision objective permettant aux DRAJES d'attribuer les ESQ parasports territoriaux 2021.

Perspectives 2022 :

- Mise en place aux cotés de l'ANS et des DRAJES d'une animation coordonnée des ESQ Parasports

Accompagnement des fédérations sur la campagne emploi de l'Agence Nationale du Sport

Des postes ESQ parasports nationaux ont été ouverts par l'Agence Nationale du Sport aux fédérations délégataires, afin d'animer et de porter leur politique de développement en matière de parasports. Le CPSF a travaillé avec les fédérations délégataires pour que celles-ci s'engagent sur cette voie.

Soutien Emploi Sportif Qualifié (ESQ)

En 2020, l'annonce de l'arrêt du financement que la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), qui octroyait une aide de 8000€ aux structures bénéficiaires d'un ESQ, avait incité le CPSF à trouver rapidement une sortie de crise. Ce fut chose faite avec la proposition et la mise en œuvre d'un financement tripartite compensatoire avec la CNSA et l'ANS. En 2021,le CPSF a donc procédé au paiement de 2666€ par ESQ auprès des structures éligibles pour un montant de 400 000€.

Cette aide exceptionnelle a permis aux 151 emplois ESQ préexistant de disposer d'une année supplémentaire afin pour trouver des solutions alternatives de financement de leur emploi.

©CPSF - Rapport

LE MOUVEMENT PARALYMPIQUE AU COEUR DE LA GOUVERNANCE PARTAGÉE

Etats des lieux de la pratique parasportive sur les territoires

Après la réalisation des cinq premiers états des lieux en 2020, les sept référents paralympiques arrivés lors de la seconde vague des recrutements ont consacré un bonne partie de l'année la rédaction de ces documents sur leur territoire.

L'ensemble des état de lieux territoriaux ont donc été réalisés sur tous les territoires situés en France métropolitaine. Leur rédaction a permis de rencontrer un grand nombre d'acteurs, de nourrir des réflexions sur les territoires mais aussi d'avancer des préconisations permettant de contribuer au développement de la pratique parasportive sur les territoires.

Ces préconisations pourront, après concertation avec les acteurs concernés, servir de piste de travail et se décliner en véritable plan opérationnel.

Par ailleurs, l'appropriation de ces travaux par différents acteurs et institutions constituent une véritable avancée dans la prise en compte de l'écosystème parasportif dans toute sa transversalité et une véritable reconnaissance du travail des référents paralympiques.

Les conférences régionales du sport (CRDS)

Les douze états des lieux réalisés par les référents paralympiques du CPSF ont été utilisés lors des travaux de mise en place des CRDS. Servant de support aux diagnostics territoriaux, ils ont également été repris lors de la rédaction des projets sportifs territoriaux (PST) et diffusés en tant que document ressource. La transversalité et la temporalité de réalisation des états des lieux en ont fait des outils déterminants dans la prise en compte des parasports au sein des CRDS émergentes.

Les référents paralympiques territoriaux du CPSF ont également été sollicités pour participer à des commission techniques (ou comité de pilotages) organisés dans le cadre de ces CRS et préfigurant la rédaction des projets sportif territoriaux. Ils ont ainsi pu y apporter leur connaissance de l'écosystème parasportif territorial et y défendre la place des parasports.

Par ailleurs, les représentants désignés par le CPSF ont également pu œuvrer au sein des CRDS pour y porter la voix des parasports et de l'ensemble des acteurs parasportifs.

Impact 2024 volet financement et pilotage

Pour cette deuxième campagne d'IMPACT 2024, le CPSF à poursuivit son engagement financier auprès de autre co-porteur de ce dispositif. Avec une contribution portée à 200 000 euros le CPSF a participé avec Paris 2024, L'Agence Nationale du Sport, le CNOSF, la Ville de Paris et le département de la Seine-Saint-Denis au soutien et à l'émergence de projets novateurs et structurants sur tout le territoire.

Au-delà de la dimension financière, le CPSF a également contribué à l'étude et l'analyse des dossiers que ce soit ceux du niveau national mais aussi ceux relevant de l'échelon territorial. Les RPT ont été partie prenante des comités d'instruction régionaux en collaboration notamment avec les DRAJES et le mouvement olympique.

Au total, ce sont 224 projets qui ont été retenus pour une enveloppe globale de 4,9 millions d'euros. 49% de ces projets relevés de la thématique inclusion, égalité et sport.

LE CPSF, ACTEUR FÉDÉRATEUR

Rôle du référent paralympique territorial

Après des premières années d'exercices consacrées à la rédaction des états des lieux, l'ensemble des référents paralympiques sont désormais pleinement entrés dans une rôle de coordination et d'animation de l'écosystème parasportif de leur territoire.

Ils ont ainsi pu se consacrer aux missions suivantes en 2021 :

- Le déploiement des dispositifs nationaux du CPSF
- La participation à des moments institutionnels et de projets partagés sur le territoire
- L'accompagnement des acteurs sur le champ parasportif.

Les référent sont désormais complètement identifiés et positionnés en acteur facilitateur de leur territoire auprès des institutions mais aussi du mouvement sportif fédéré. Ils ont la capacité opérationnelle et la reconnaissance des acteurs qui leur permet d'être à l'impulsion de nombreux projets de développement de la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap.

Journées du Parasport

Cinq Journées du Parasport ont eu lieu en région en 2021. Les territoires Grand-Est, Auvergne Rhône-Alpes, Pays de la Loire, Bretagne et Nouvelle-Aquitaine ont pu organiser ces temps de partage et d'échange. La crise sanitaire a contraint le CPSF à repousser celles prévues en Ile-de France, Occitanie, Centre Val de Loire et Haut de France.

Dans la continuité des journées du parasport ayant eu lieu en 2020, les sessions de 2021 ont démontré un véritable intérêt des acteurs et un engouement particulier sur les territoires. En rassemblant l'ensemble des acteurs issus de milieux différents, les journée du parasport favorisent le décloisonnement et permettent d'initier des collaborations nouvelles.

Elles entrent pleinement dans la logique de déploiement territorial du CPSF qui se positionne en facilitateur et dynamiseur sur les territoires.

Perspectives 2022 :

- Organisation des Journées du Parasport en Ile-de France, Occitanie, Centre Val de Loire et Haut de France.
- Engagement des réflexions sur les suites à donner à ces première journées du parasports.
- Animation des ESQ Parasports
- Déploiement de la Formation Para Accueillante en région

RÉGION PAR RÉGION : LE RPT, ACTEUR RECONNU

Le déploiement du CPSF en région

Auvergne-Rhône-Alpes

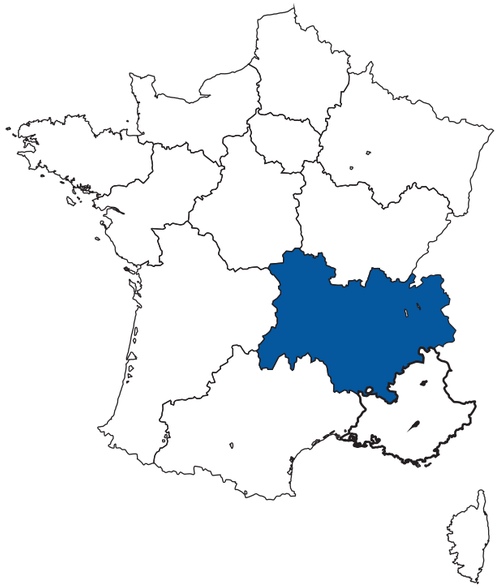

Le premier semestre 2021 a été consacré à la réalisation de l'état des lieux régional avec près de 100 acteurs rencontrés. Ce travail a fortement contribué à faire connaitre l'action du CPSF auprès des partenaires territoriaux et à enclencher les missions d'accompagnement auprès des structures déconcentrées des fédérations sportives.

La dimension du territoires (12 départements) et sa géographie, ont néanmoins fait ressortir certaines difficultés dans le traitement homogène des sollicitations et au regard de la capacité d'action d'un seul référent paralympique territorial.

La mise en place de la Conférence Régionale du Sport a favorisé la reconnaissance et l'expertise du CPSF auprès des collectivités et du monde économique. Le travail de mise en lien entre les acteurs s'est particulièrement matérialisé avec le milieu scolaire dans le cadre de la SOP et de Génération 2024 ainsi que par la signature de conventions ESMS x CLUBS.

L'année s'est conclue par la Journée du Parasport qui a rassemblé 90 acteurs et conforté le rôle du CPSF en tant que tête de réseau du mouvement parasportif régional.

Bourgogne-Franche-Comté

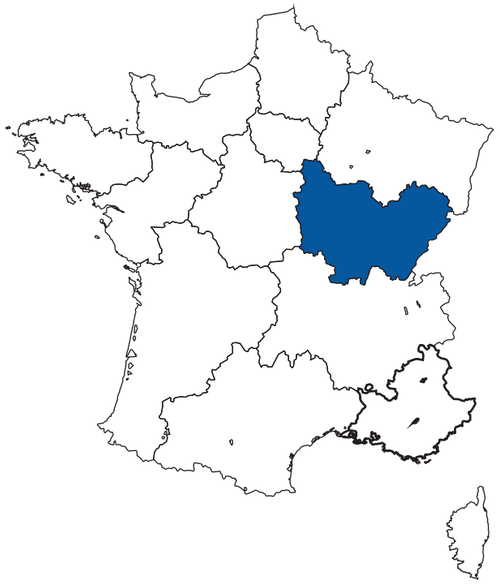

L'année 2021 en Bourgogne Franche Comté aura permis de renforcer l'utilité du CPSF sur le territoire ainsi que d'affirmer la volonté d'accompagnement des acteurs fédéraux sur le développement de l'offre de pratique à destination de personnes en situation de handicap.

De nombreuses collaborations ont été initiées avec les acteurs du territoire : feuille de route handicap du Conseil Régional, séminaire des départements du Comité Régional Handisport, laboratoire Communauté 360 en Côte-d'Or, webinaire DRAJES à destination des Conseiller Techniques Sportifs de la région, conférences Métiers Pluri'Elle ou Saline d'Arc-et-Senans, ainsi que les ateliers « Héritage,Sport&Handicap » dans le Doubs.

Plusieurs enquêtes et questionnaires ont également été mis en place avec le mouvement sportif et le monde scolaire.

L'année a également été rythmée par la participation au diagnostic Sport et Handicap de la DRAJES avec la mise en place de la conférence régionale du sport.

Bretagne

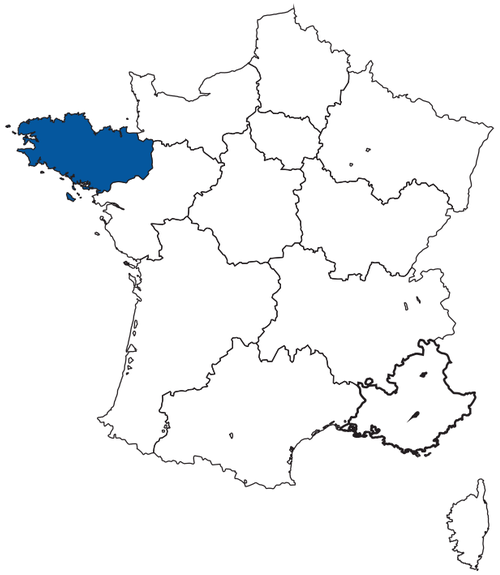

L'année 2021 a été rythmée par plusieurs temps forts en Bretagne pour le développement des parasports. La finalisation de l'état de lieux territorial a permis de cartographier les acteurs du sport et du handicap, afin d'animer ce réseau et amener davantage de PSH vers la pratique sportive. Le grand objectif étant de décloisonner le mouvement sportif. Une 1ère Journée des Parasports a permis de mieux positionner le rôle du CPSF en région et de favoriser la rencontre des acteurs du territoire. La mise en place de projets propres à la dynamique territoriale, ont vu le jour sur le territoire. Les premières commissions départementales en collaboration avec les acteurs institutionnels, sportifs et médico-sociaux, l'animation des premiers regroupements ESQ en lien avec la DRAJES, la création d'actions partenariales avec l'éducation nationale. La position du CPSF au carrefour de multiples acteurs sur le territoire, favorise la mise en réseau et facilite l'impulsion de projets communs pour favoriser le développement de la pratique sportive des personnes en situation de handicap.

Centre-Val de Loire

La période de janvier à juin 2021 a été consacrée à l'Etat des lieux de la pratique physique et sportive des personnes en situation de handicap sur le territoire. La rencontre et les entretiens avec les acteurs en lien avec le parasport, tels que : les acteurs du mouvement sportif, les collectivités, les structures déconcentrées de l'Etat, les acteurs du secteur médico-social, les acteurs associatifs ou privés… ont permis :

- de repérer un certain nombre de freins au développement et de préciser les besoins des PSH.
- d'identifier des pratiques très pertinentes à fort potentiel de duplication.
- de réaliser une analyse critique et de proposer un certain nombre de préconisations destinées à être partagées avec l'ensemble des acteurs du territoire concerné.

Sur la même période, la Conférence Régionale du Sport a été mise en place. Le CPSF a été impliqué dans chacun des groupes de travail des quatre commissions thématiques (développement de la pratique, sport de haut niveau et sport professionnel, cohésion sociale et santé, éthique et prévention des violences). L'EDL et l'expertise apportée lors des commissions thématiques ont permis de contribuer à l'écriture du Projet Sportif Territorial, notamment sur tous les sujets favorisant le développement des parasports.

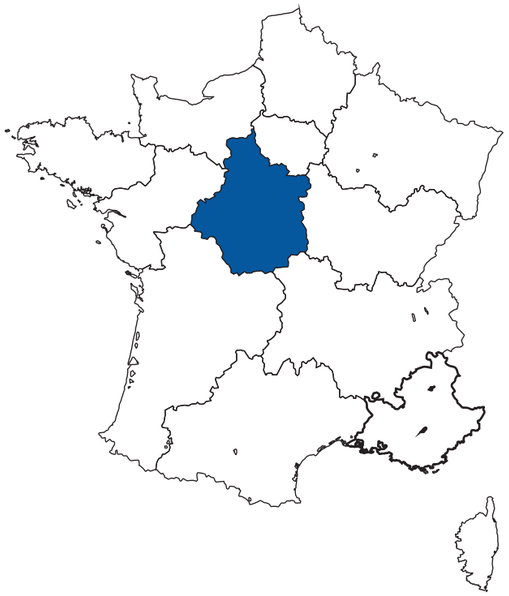

Grand Est

Cette première année pleine a été consacrée à la rédaction d'un état des lieux de la pratique physique et sportive des personnes en situation de handicap en Grand Est. Des rencontres, entretiens et échanges ont été réalisés avec les acteurs territoriaux engagés dans la pratique du public afin de pouvoir étayer le recueil de données. De sorte à dégager des constats liés aux difficultés ou aux réussites collectives pour alimenter une série de préconisations. Une fois terminé, il a été diffusé et présenté en Grand Est pour mieux réunir tous les acteurs concernées par le parasport lors de la première Journée des Parasports territoriale. Enfin, l'année a permis de positionner le CPSF en Grand Est en accompagnement de l'ensemble des acteurs dans leurs projets parasportifs et en contribuant au déploiement régional de la Conférence Régionale du Sport.

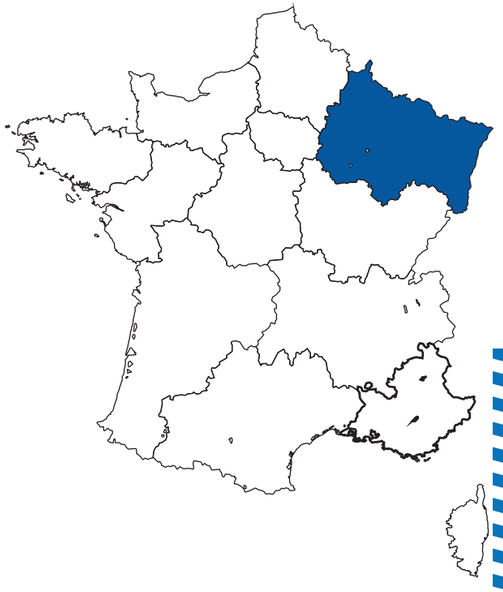

Hauts-de-France

Une grande partie de cette année aura été occupée par la rencontre des différents acteurs du territoire nécessaire à la rédaction de l'état des lieux territorial.

Plusieurs projets ont par ailleurs été formalisés en 2021 avec les départements des hauts-de-France :

- le Nord fait ses jeux (Conseil départemental du Nord)
- Co-construction et animation du GT Sport handicaps (CD de la Somme)
- Ateliers préfiguratifs à la rédaction du guide ADF (CD Pas-de-Calais)
- Projet Oise24 (CD de l'Oise)
- projet CAP collège OLY/PARA (CD de l'Aisne)

L'accompagnement du mouvement sportif s'est matérialisé au travers du soutiens des ligues se positionnant sur des ESQ parasports du territoire mais aussi de projets ESMSxCLUBS.

Un travail de formalisation de projets a également été engagé avec le milieu médical auprès du CHU de Lille (Intégration du D.U Prescription d'activité physique), CH Douai (convention) et de l'ARS. La mise en place de la conférence régionale du sport a occasionné de nombreuses réunions de travail ainsi qu'une contribution significative sur le diagnostic territorial au travers de l'état des lieux du CPSF.

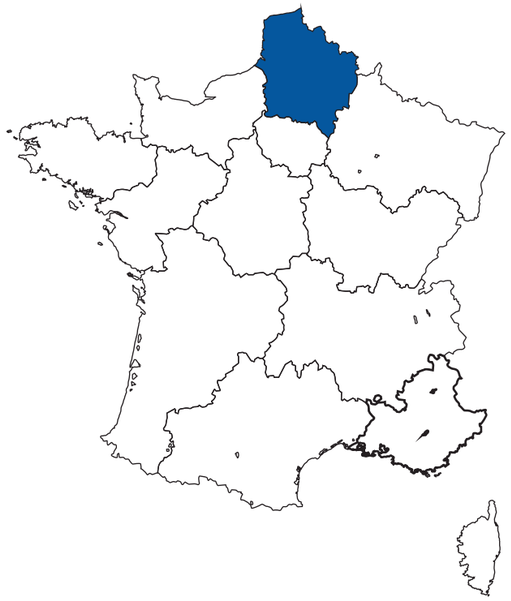

Île-de-France

Les Jeux de Tokyo ont donné le départ d'une accélération des projets en région Ile-de-France du fait des Jeux de Paris 2024. 2021 a été marqué par la première session de la Formation Para-accueillante. Sept clubs ont ainsi intégré le Réseau des Clubs Para-accueillants. La Seine-Saint-Denis s'est également saisie du projet avec une dizaine de clubs volontaires.

Grâce au dispositif ESMSxClub, ce sont six conventions qui ont pu voir le jour et faire bénéficier 65 adultes ou enfants d'une pratique sportive nouvelle. L'Agence Régionale de Santé s'est emparée de ce dispositif et une convention de cofinancement à hauteur de 180 projets jusqu'en 2024 sera signée en 2022.

L'accroissement d'un tiers des ESQ sur le territoire (7 structures) a permis une structuration des parasports dans les disciplines fléchées.

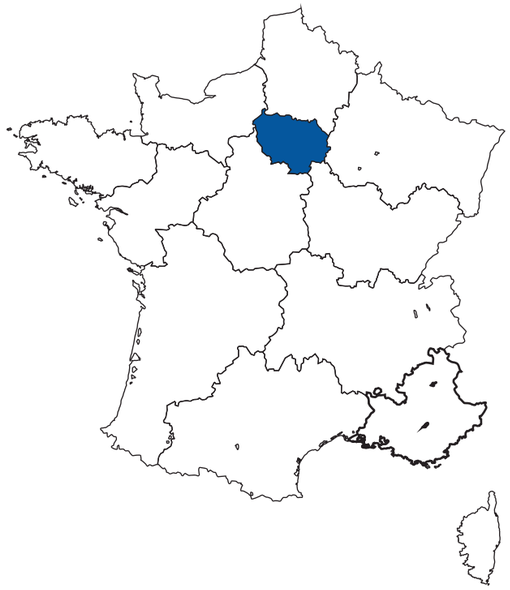

Normandie

La commission territoriale sport handicap Normandie a fait l'objet d'une attention particulière en 2021. Ce réseau co-piloté par le CPSF, le CROS et la DRAJES a œuvré autour de plusieurs groupes de travail. Un travail sur le réseau des acteurs a permis de réunir un grand nombre d'acteurs afin de comprendre leur fonctionnement et leurs besoins. Il visait notamment à améliorer la plateforme numérique existante. Celle-ci permet de centraliser des informations à disposition des usagers et des structures. Un travail a également été engagé sur l'accueil collectif de mineur (ACM). L'objectif étant, au travers de l'activité physique, de renforcer la qualité d'accueil des enfants en situation de handicap dans ces structures.

Une enquête a également été initiée afin de recenser le matériel sport et handicap et d'en optimiser l'utilisation, mais aussi afin de recenser les dynamiques des collectivités territoriales autour des Jeux Olympiques et Paralympiques pour y développer des actions sport et handicap.

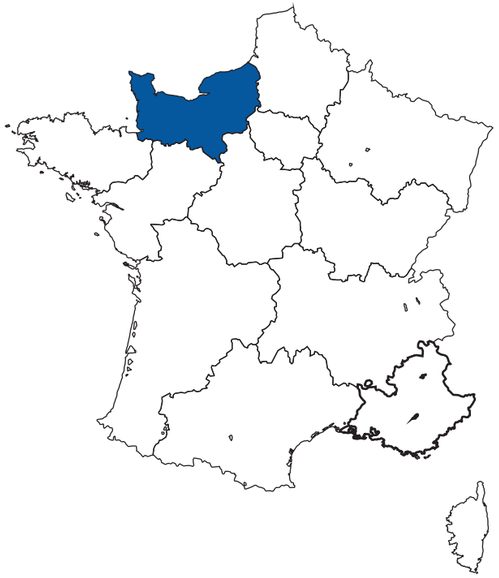

Nouvelle-Aquitaine

Cette année aura été consacrée en grande partie à la réalisation de l'état des lieux de la pratique parasportive sur les territoires. Ce travail a permis de rencontrer un grand nombre d'acteurs sur le territoire et de leur préciser la raison d'être, le fonctionnement et les ambitions du CPSF sur le territoire Néo-Aquitain.

Le succès rencontré par la journée du parasport en Nouvelle-Aquitaine a démontré la capacité de rassemblement et de décloisonnement du CPSF. Elle augure de belles perspectives de travail avec des acteurs du territoire et appelle des suites.

Les relations avec les acteurs institutionnels, notamment les services de l'état, se sont renforcés. Ils permettent d'œuvrer dans un cadre de travail serein et d'envisager de nouvelles collaborations. L'étendue du territoire de la nouvelle aquitaine, qui est la plus grande région française, rend particulièrement complexe la mobilisation de tout le territoire.

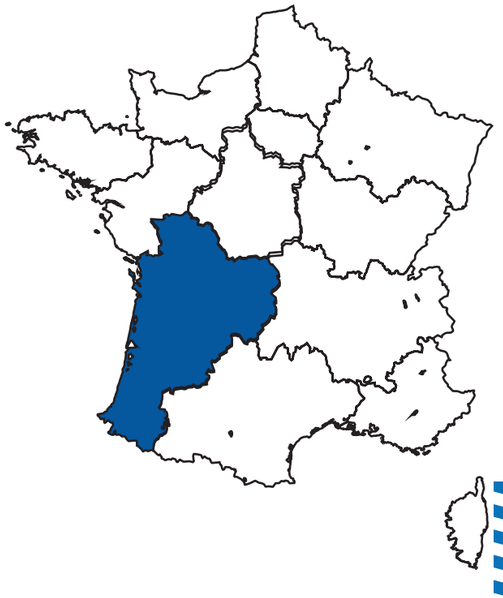

Occitanie

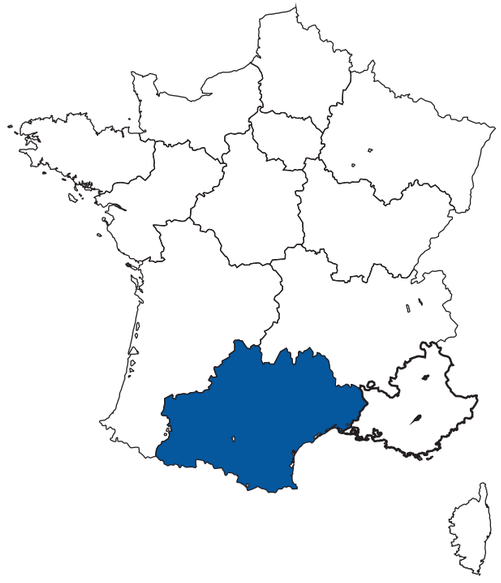

L'année 2021 a permis de capitaliser sur la dynamique initiée avec les acteurs du territoire lors de la rédaction l'état des lieux parasportif régional. Ainsi, au-delà du positionnement du CPSF en territoire occitan de vraies relations de confiance et de travail se sont créées avec les acteurs historiques, certains délégataires mais aussi des départements. Ces derniers, avaient été identifiés comme des partenaires prioritaires pour cette deuxième année de présence du CPSF en Occitanie.

L'implication dans les comités de pilotage académiques "Génération 2024" a permis de donner une dimension nouvelle à la prise en compte du parasport dans ce dispositif. Le CPSF a ainsi œuvré pour un rapprochement entre le monde sportif fédéré et celui de l'éducation nationale. Une réflexion sur l'offre parasportive parascolaire, jusqu'alors peu organisée a été initiée avec l'ensemble des acteurs.

Parmi les réalisations, un travail collaboratif avec le CROS Occitanie a amené le CPSF à construire une plaquette "Terre de Jeux" visant à favoriser l'émergence de projets entre collectivité et mouvement sportif dans le cadre de ce label de Paris 2024. Celle-ci a pu être dupliquée sur d'autres territoires.

Enfin la proximité géographique avec l'ANDES a facilité les échanges et nourri la réflexion permettant au guide des parasports à destination des élus au sport de voir le jour.

Pays de la Loire

L'année 2021 a été marquée par de nombreuses actions en Pays de la Loire.

L'animation du réseau partenarial s'est poursuivi grâce à la densification des rencontres avec l'ensemble des acteurs du parasport régional (sportifs, médico-sociaux, institutionnels…). Elles ont permis de se connaître et de percevoir les actions menées par les acteurs en vue de la rédaction de l'EDL mais aussi d'installer le CPSF dans le paysage régional. L'organisation d'un webinaire parasport à destination des acteurs sportifs en mai 2021 ainsi que la Journée des Parasports en novembre 2021, qui a réuni près de 110 personnes à l'Hôtel de Région (Nantes) s'inscrivent pleinement dans cette logique.

L'état des lieux territorial, a été finalisé et livré en juillet 2021 et présenté officiellement aux acteurs à la rentrée de septembre 2021.

Plusieurs autres actions ont également rythmé cette année 2021 :

- Insertion dans les groupes de travail existants sur le territoire (sport et éducation par exemple)
- Implication sur la conférence régionale du sport : animation d'un temps d'échanges mensuel avec les 2 représentants du CPSF à la CRS pour partager des informations et s'accorder sur la place du parasport dans le cadre de la CRS et contribution active au diagnostic au travers de l'Etat des lieux régional
- Implication avec le Conseil Départemental de Loire Atlantique dans les ateliers préfiguratifs à la rédaction du guide à destination des conseils départementaux.

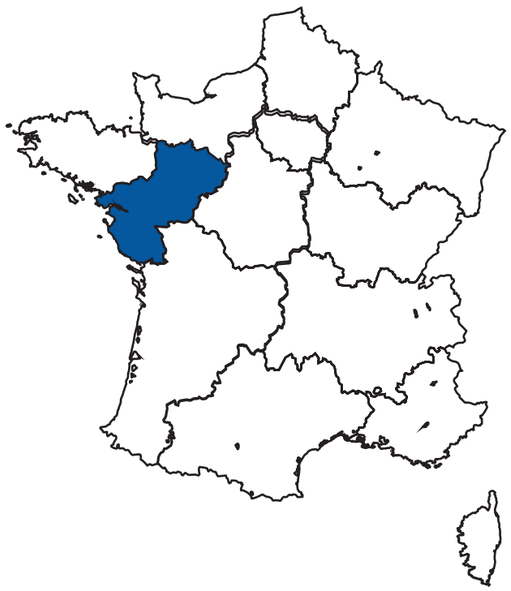

Provence-Alpes-Côte d'Azur

2021 a permis de renforcer la place et le rôle du CPSF auprès des acteurs en PACA.

La CPSF a contribué au lancement de la CRdS. Le CPSF, membre du comité technique,a assuré l'animation des travaux dans la démarche de diagnostic.

Le CPSF a pu initier des collaborations avec l'URIOPSS et l'ARS afin de mobiliser le secteur médico-social autour des parasports. Nous avons répondu à un appel à projet de la CAF du Var pour développer les partenariats entre les clubs et les ESMS autour de la mise à disposition de leurs équipements sportifs.

Dans le cadre du déploiement des nouveaux emplois territoriaux ESQ, le CPSF a pu accompagner les Ligues d'Aviron, de Tennis ou de Voile. Cela a notamment permis la publication du livre blanc Voile et Handicap avec une forte contribution du CPSF, en lien avec les élus et l'ESQ.

Dans le cadre des JOP 2024, le CPSF a accompagné un nombre croissant de structures dans leurs projets parasportifs au sein des dispositifs Génération 2024, Impact 2024 ou SOP.

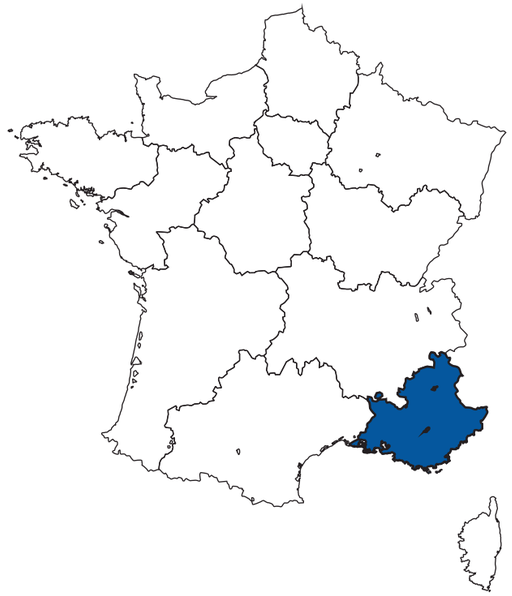

05 L'USAGER PRIORITÉ N°1

CONNAITRE ET ORIENTER LE PRATIQUANT

Trouve ton parasport

Dans l'optique de développer l'offre pour les personnes en situation de handicap, le CPSF a déployé, en 2021, la plateforme "Trouve ton parasport".

Ce nouveau dispositif est dédié aux personnes en situation de handicap désireuses de pratiquer une activité sportive à des fins de loisir ou de compétition. Il permet de proposer des disciplines qui correspondent le mieux à la personne, selon différents indicateurs (les envies, le handicap, le type de pratique, les contre-indications, l'âge, les qualités physiques, les motivations). Il permet ensuite de trouver des structures qui peuvent les accueillir, soit à travers les annuaires de clubs fédéraux ou grâce au Handiguide des Sports, proposé par le ministère des Sports.

L'objectif de cet outil est donc de proposer plusieurs disciplines sportives à chaque personne en situation de handicap et d'en assurer une continuité et la mise en relation avec les fédérations ; qui les orienteront vers des clubs en adéquation avec les volontés du sportif (lieu géographique…).

Possibilité est offerte au visiteur de cette plateforme de solliciter le CPSF par mail pour des informations complémentaires.

A l'instar du programme « la relève » en matière de détection de talents, la plateforme « trouve ton parasport » n'a pas pour ambition de devenir la seule voie d'accès aux activités sportives pour les personnes en situation de handicap. Cet outil se veut complémentaire de l'action individuelle de chaque fédération dans ce domaine et est résolument au service de l'activité de ces dernières.

©CPSF - Rapport d'activités 2021

FNORS/ONAPS

Afin de mettre en oeuvre la mesure 22 la Stratégie Nationale Sport et Handicaps, le Ministère des Sports, l'Agence nationale du Sport et le CPSF ont missionné la FNORS et l'ONAPS pour disposer d'un baromètre sur la pratique sportive des personnes en situation de handicap. L'objectif est d'établir un état des lieux sur l'activité physique des personnes en situation de handicap vivant hors établissement et ne pratiquant pas une activité régulière.

Objectifs spécifiques :

1. Améliorer les connaissances sur les niveaux d'activité physique et la caractérisation des pratiques physiques et sportives des PSH selon le type de handicap
2. Identifier les freins et les leviers à la pratique physique et sportive selon le type de handicap
3. Identifier les liens entre ces freins et ces leviers et les actions menées par les politiques publiques sur les territoires de l'étude
4. Établir les relations entre activité physique pratiquée et santé physique et mentale perçue des personnes en situation de handicap

Objets de l'enquête :

Adultes en situation de handicap, entre 20 et 59 ans, vivant hors établissement médico-social.

5 départements ciblés pour leur représentativité : Correze, Ile et Vilaine, La réunion, Mozelle, Eure

Modalités de l'étude

Le CPSF finance cette étude à hauteur d'un tiers (30000€).
L'étude est prévue de se dérouler en 2 phases.

Une première phase quantitative consistant en un questionnaire individuel, dont l'analyse des résultats est attendue à la rentrée scolaire 2022-2023.

Une seconde phase qualitative réalisée à partir d'entretiens individuels afin d'éclairer plus précisément certains constats opérés durant la première phase. Cette deuxième phase, qui n'est pas encore totalement financée, est prévue de se conclure à la rentrée scolaire 2023-2024.

©CPSF - Rapport d'activités 2021

Identification des pratiquants en fédération

L'identification des licenciés en situation de handicap constitue un enjeu majeur pour les pouvoirs publics (évaluation de la politique publique, fléchage des financements…), pour le CPSF (accompagnement des acteurs, mesure de l'évolution des pratiques, veille sur la situation des publics les plus fragiles…), pour les fédérations (définition et évaluation du projet fédéral, répartition des moyens humains et financiers…), mais bien entendu, prioritairement, au niveau des clubs d'accueil (prise en compte des besoins spécifiques des usagers, valorisation de son action dans ce domaine, identification de besoins de formation, d'information…).

Pour autant, ce sujet reste un angle mort de l'action de nombreuses fédérations, confrontées à des obstacles de différentes natures, éthiques, juridiques, structurels.

Le CPSF a mis en place un groupe de travail afin de tenter de proposer des solutions opérantes en la matière. Le travail de ce groupe repose sur l'identification de finalités au niveau des différentes strates de l'organisation du sport fédéré :

Au niveau de l'usager

- Sécuriser la prise en compte de ses besoins spécifiques par la structure d'accueil
- Contribuer à une meilleure prise en compte des pratiquants en situation de handicap par sa fédération d'adhésion

Au niveau du club

- Sensibiliser les clubs sur la nécessité de s'intéresser aux besoins spécifiques éventuels de leur adhérents, pour pouvoir les prendre en compte , pour envisager les mesures à prendre au niveau du club (Formation, information…)
- Faire valoir dans sa communication, sa capacité à accueillir tous les publics
- Faire valoir la réalité de cette pratique dans le dialogue de gestion avec ses financeurs

Au niveau de la fédération

- Mesurer l'impact de sa politique de développement en faveur de cette population
- Faire valoir la réalité de cette pratique dans le dialogue de gestion avec le ministère et l'agence
- Faire valoir dans sa communication, sa capacité à accueillir tous les publics
- Envisager les situations à faire évoluer en fonction de la nature des données collectées

Au niveau du CPSF et du ministère

- Evaluation de la politique publique en direction de ces pratiquants
- Mesurer la réalité de cette pratique pour adapter la politique publique et les dispositifs d'intervention
- Exercer une veille sur les publics les plus fragiles dans l'accès à la pratique sportive :
    - Handicaps "sévères"
    - Sports instrumentés et couteux
    - Jeunes pratiquants
    - Féminines…

Le calendrier du groupe de travail sur ce sujet vise une finalisation des propositions a la fin de l'année 2022

©CPSF - Rapport d'activités 2021

DES PARTENARIATS INNOVANTS AU SERVICE D'UNE OFFRE ENRICHIE

Le développement des activités physiques à destination des personnes en situation de handicap repose sur l'interaction d'acteurs de nature différentes : clubs spécialisés ou ordinaires, collectivités, associations, établissements spécialisés, transporteurs…

En 2021, le CPSF a continué d'inscrire son action en matière de développement au sein d'une stratégie partenariale assumée afin d'enrichir l'offre à destination des personnes en situation de handicap. Cette dernière est aujourd'hui trop restreinte : il n'y a pas suffisamment de clubs en mesure d'accueillir les souhaits de pratique.

C'est l'enjeu auquel entend répondre la Formation Para-Accueillante (FPA), expérimentée en 2021 avec le soutien actif de la Ville de Paris et de Paris 2024. Ce programme, initié par le CPSF, vise à sensibiliser les clubs sportifs ordinaires à l'accueil des personnes en situation de handicap afin de renforcer les capacités d'accueil et d'accompagnement dans chaque bassin de vie. A travers cinq journées, basées sur des modules pratiques ou théoriques, les dirigeants et les encadrants des clubs sont formés aux enjeux et modalités de base afin d'accueillir une personne en prenant en compte ses besoins spécifiques. La FPA évoque l'ensemble des handicaps, raison pour laquelle le CPSF a sollicité la participation active de la Fédération Française Handisport (FFH) et de la Fédération Française du Sport Adapté (FFSA). La première saison, conduite à Paris, a permis de former 10 clubs, dont 8 accueillent désormais des pratiquants handicapés. Elle a vocation à être dupliquée sur l'ensemble du territoire national après une expérimentation réussie.

L'année 2021 a également vu le programme ESMS x Clubs, lancé fin 2020, devenir pleinement opérationnel. Il consiste à mettre en lien, accompagner et financer la contractualisation entre un club sportif de proximité et un établissement spécialisé qui accueille des personnes handicapées. D'abord doté d'une enveloppe de 2500€ pour chaque projet, ESMS x Clubs a fait l'objet d'une adaptation à la rentrée sportive 2021. Désormais, l'accompagnement financier est de 2000€ par projet et l'accompagnement est principalement axé sur la pérennisation du lien. 36 projets ont été financés en 2021 avec, en moyenne, 11 pratiquants par projet.

L'appel à projet Impact 2024 a été mis en œuvre pour la seconde année en 2021. Le CPSF a accru sa participation à hauteur de 200 000€ tout en renforçant la mobilisation de ses équipes dans les phases d'accompagnement des porteurs de projet potentiels et d'instruction des dossiers déposés. Aux côtés des CROS et des DRAJES, les référents paralympiques territoriaux sont des acteurs essentiels à la réussite de cet appel à projet. Ils se mobilisent en amont afin de faire émerger des consortiums de projets innovants où le parasport est central.

Perspectives 2022

- La montée en puissance d'ESMS x Clubs
- Le déploiement national de la FPA

06 AU SERVICE DES MEMBRES

IMPULSION, PARTAGE ET MUTUALISATION AVEC LES FÉDÉRATIONS

Séminaire des membres

Les 30 novembre et 1er décembre 2021, le CPSF à réuni à Bordeaux les représentants de ses fédérations membres en charge du développement des pratiques sportives. Une trentaine de fédérations étaient présentes.

En amont de ce séminaire, un questionnaire fut envoyé à chacune des fédérations afin de situer l'état d'avancement de ces dernières dans la conception et la mise en œuvre d'un projet de développement dédié à ce public.

Les débats se sont ouverts sur une restitution globale des résultats de ce questionnaire, permettant de mettre en perspective un certain nombre de problématiques rejoignant la réalité de l'action des fédérations.

Dans la prolongation de cette présentation initiale, un certain nombre d'ateliers ont été organisés afin de permettre un échange entre fédérations.

Les thématiques principales de ces travaux de groupe furent :

Structurer une offre

- Préparer les clubs à l'accueil: la formation, un passage obligé?
- Les parasports, une chance pour diversifier ses financements
- Quels soutiens des politiques publiques sportives pour développer mon projet fédéral/local?
- Encadrer un pratiquant en situation de handicap, les enjeux juridiques

Identification de l'offre par les pratiquants/ recherche de pratiquants

- Parcours d'accès à la pratique, outils existants et bonnes pratiques
- Aidants, associations, institutions... à la recherche de pratiquants
- Accompagner les pratiquants potentiels dans l'accès à la pratique
- Handiguide: réussir la nouvelle phase
- Point d'étape sur les Jeux paralympiques

Informations utiles :

- Dispositifs de type ANS, Impact 2024, ESMS x Clubs, trouve ton parasport

Ce regroupement, organisé annuellement, aura permis une fois de plus des échanges entre acteurs fédéraux mais également entre les fédérations et les acteurs du ministère, de l'ANS, du CPSF ou encore du monde du handicap.

Aide à la classification

Conscient de l'enjeu déterminant de la classification pour tout athlète inscrit dans un projet de performance, le CPSF a proposé, en 2021, plusieurs dispositifs pour aider les fédérations dans la mise en œuvre et le déploiement d'une stratégie cohérente de classification, répondant aux prérogatives de l'IPC.
En voici les grandes lignes :

Soutien financier à la formation des classificateurs internationaux

Intégrer le réseau des classificateurs internationaux est essentiel afin de préparer au mieux les sportifs et leur encadrement à l'étape de la classification.
Dans le cadre d'une enveloppe fermée le CPSF, après analyse de la demande fédérale, pourra subvenir à une partie des frais pédagogiques et/ou de mission des formations internationales :

- Base de prise en charge :
- 250 € en Europe / personne
- 400 € hors Europe / personne

Participation financière à la 1ère classification internationale des sportifs

Afin d'encourager les fédérations dans le processus de classification internationale des athlètes, le CPSF propose un forfait pour accompagner financièrement la réalisation d'une 1ère classification internationale :

- 250 € en Europe / athlète
- 400 € hors Europe / athlète

Soutien à l'organisation de plateaux de classification internationale en France

Afin de soutenir les fédérations dans leur démarche d'organisation de plateaux de classification internationale officielle, sous l'égide de leur fédération internationale, sur le territoire national, le CPSF propose un forfait pour accompagner financièrement la prise en charge de la venue, en compétition, des classificateurs internationaux sollicités :

- 250 € Provenance Europe / classificateur étranger
- 400 € Provenance hors Europe / classificateur étranger

Soutien à la formation de classificateurs nationaux en France par un classificateur international

Afin de soutenir les fédérations dans leur démarche d'organisation de formation de classificateurs par un classificateur venant de l'étranger, sous l'égide de leur fédération internationale, sur le territoire national, le CPSF propose un forfait pour accompagner financièrement la prise en charge de la venue, en compétition, de ce formateur international :

250 € Provenance Europe / classificateur étranger

400 € Provenance hors Europe / classificateur étranger

Base de données commune aux fédérations

Afin d'assurer la sécurisation et la protection des données individuelles collectées dans le cadre de la classification nationale et leur utilisation à des fins de suivi des sportifs, d'échanges de données et d'aide à l'organisation des compétitions, le CPSF, en collaboration avec les fédérations de sports paralympiques, propose une base de données sécurisée dédiée.

Cet outil, destiné aux fédérations, facilite la gestion des classificateurs et des classifications de leurs compétiteurs, ainsi que de suivi du processus de classification et de stockage de données sensibles. À noter que cette base de données est connectée en temps réel avec celle de l'IPC, SDMS ; et que les espaces propres à chaque sport y sont sécurisés et étanches entre eux.

Nouveau plateau de tests d'évaluation visuelle en région parisienne

Le CPSF a offert en 2021 la possibilité de faire tester les sportif(ve)s déficient(e)s visuel(le)s, en vue d'une classification internationale, au service ophtalmologique de l'hôpital Ambroise Paré, à Boulogne-Billancourt (92).

Modalités d'évaluation : Il fut proposé de réaliser l'ensemble des examens prévus par le formulaire médical de classification, ainsi que les examens complémentaires éventuellement demandés par la fédération internationale. Toutefois, les médecins intervenant sur ce plateau n'étaient pas en capacité de délivrer un avis sur la classification internationale ou nationale, ni sur l'éligibilité du sportif concerné. En attente de la formation de ces intervenants, réclamée auprès des instances internationales, ce plateau de test ne propose à ce stade que la réalisation des examens demandés par les instances internationales en vue d'une classification sur une échéance sportive appropriée.

Prévention des conduites dopantes

Le CPSF est engagé au côté de l'AFLD dans la lutte contre le dopage et les conduites dopantes dans le sport.

Ainsi, les deux cadres techniques placés auprès du CPSF qui ont participé à l'encadrement des Jeux Paralympiques de Tokyo ont suivi la formation proposée par l'Agence Mondiale Antidopage (AMA).

De même, les 5 médecins ayant officié durant ces Jeux au titre du NPC France ont suivi la formation imposée par l'AMA à tous les médicaux accrédités sur les Jeux de Tokyo.

Le ministère chargé des Sports a sollicité les fédérations en mai 2021 pour les informer de leur obligation de désigner un référent antidopage qui soit à la fois un point de contact pour le ministère et pour l'AFLD, et une personne chargée de s'assurer de la conformité de la fédération à ses obligations en matière d'antidopage. Une réunion s'est tenue ensuite en novembre 2021, en présence de l'AFLD, du ministère et d'un représentant du CPSF, afin de rappeler le rôle attendu de ces référents et leurs obligations.

Dans le cadre de la mise en place d'une formation destinée aux éducateurs antidopage, le CPSF a relayé auprès de ses membres l'organisation, par l'AFLD, de formations pilotes afin de tester le contenu de la formation, les activités d'apprentissage et les modalités d'évaluation.

Deux formations pilotes sur deux jours ont été ainsi organisées avec un groupe de 6 participants les 15 et 22 octobre et les 27 octobre et 3 novembre.

Puis Les premières formations d'éducateur ont été organisées dès le mois de novembre aux dates suivantes :

- les mardis 9 et 16 novembre ;
- les mardis 23 et 30 novembre ;
- les mercredis 24 novembre et 1er décembre ;
- les vendredis 3 et 10 décembre.

Le CPSF encourage vivement ses fédérations membres à s'inscrire largement dans ces programmes.

Championnats du monde de para athlétisme - Paris 2023

Le CPSF a également fait le choix de soutenir les fédérations sportives qui s'engagent dans l'organisation de grands événements sportifs dans la perspective de Paris 2024. Ces fédérations font des choix courageux au regard d'un contexte qui demeure incertain. L'accueil de compétitions majeures avant l'échéance décisive des Jeux Paralympiques de Paris 2024 est un axe stratégique fort, partagé avec l'Etat comme avec l'ensemble des parties prenantes. Ils doivent servir de tests dans l'ensemble des champs de l'organisation d'une compétition sportive : transports, accréditation, hébergement, arbitrage... Notamment dans des domaines où la spécificité paralympique est importante.

C'est la raison pour laquelle le CPSF a fait le choix d'appuyer la candidature de la FFH à l'organisation des championnats du monde de para athlétisme 2023 au stade Charléty, à Paris. Son soutien est à la fois institutionnel et financier afin de réussir l'organisation du plus grand événement dans la sphère paralympique, en dehors des Jeux Paralympiques eux-mêmes.

DÉTECTION ET TRANSFERT DE TALENTS

Plateau La Relève

Après plusieurs reports et annulations de l'évènement en raison du COVID, il a été décidé de faire évoluer le process d'orientation et de sélection des inscrits au programme « la relève ».

Les inscriptions se sont opérées toute l'année. Une action ciblée de communication sur les réseaux sociaux et en direction de partenaires associatifs a été menée en fin d'année 2020.

Chaque personne inscrite était invitée à une réunion « teams », en présence de représentants du secteur sport du CPSF et du référent paralympique territorial concerné.

À l'issue de cet entretien, chaque personne est orientée vers un ou des clubs de proximité correspondant aux sports proposés par le CPSF et ayant retenu l'intérêt de la personne. Chaque participant est également évalué au regard de son profil, de sa motivation apparente et du potentiel qu'il semble posséder. Celles et ceux qui correspondent aux attendus du programme sont alors convoqués sur une journée unique de détection qui se déroule au printemps sur Paris.

La journée 2021 s'est déroulée dans le 18ème arrondissement, le Dimanche 13 juin 2021, avec le soutien de la Mairie de Paris. Elle a réuni 37 participants dont 8 femmes. La moyenne d'âge était de 29 ans. 9 fédérations étaient présentes.

À l'issue de cette journée, une réunion s'est tenue à distance le 22 juin 2021, en présence des fédérations concernées, afin de statuer sur l'orientation de chacun(e) des participant(e)s à la journée du 13 juin. Au sortir de cet échange très constructif, un menu d'activités et des informations précises en termes de lieux de pratique et de contacts à été transmis par le CPSF à chaque participant(e).

Avenir du programme

Il a été décidé de reconduire le format de l'édition 2021 sur les éditions futures et de tenir la journée nationale « la relève » à l'INSEP, afin de symboliser les ambitions de ce programme.

Il a également été décidé d'opérer une évaluation individuelle de la situation des anciens participants au programme afin d'envisager les remédiations et améliorations nécessaires.

Transfert de talents

Alors que les cohortes d'athlètes potentiels, par catégorie, sont peu nombreux, l'orientation d'un sportif vers un catégorie ou une discipline où il peut performer au plus haut niveau mondial est stratégique.

Objectif

Permettre à des sportifs identifiés d'aller chercher un podium ou un titre lors des Jeux paralympiques de Paris 2024, dans une autre discipline que leur discipline actuelle.

Contribuer à la qualification et la performance de collectifs France dans les sports collectifs nouvellement présentés : goal-ball masculin et féminin, volley-ball masculin et féminin

Un programme ciblé sur la haute performance et l'accompagnement individualisé du sportif à haut potentiel.

Idées et forces du programme

- Micro programme, ultra ciblé sur la haute performance. Aucun objectif quantitatif, uniquement qualitatif.
- Accompagnement individualisé de chaque profil.
- Participation volontariste des disciplines et des sportifs concernés
- Période du programme : potentiel du sportif à performer dans un délai de 24 mois maximum

Cible

Le sportif ayant déjà une démarche d'entrainement compatible avec les exigences du haut niveau, mais sans potentiel de performance (titre ou podium Mondiaux ou Paralympiques) dans sa discipline actuelle.

Profil général

- De 16 à 30 ans
- Volonté de performer lors des Jeux Paralympiques.
- Suffisamment motivé par la compétition pour envisager un transfert d'activité.

Profil sportif

Profil ultra spécifique défini par chaque discipline participante : catégorie de handicap, profil physique, sportif, psychologique...

Résultats souhaités

Que le sportif transféré puisse performer lors des Jeux Paralympiques de Paris 2024.

2 niveaux de définition du terme performer :

- Disciplines nouvelles aux jeux : volley-ball assis, goal-ball : performer = contribuer à la qualification à l'issue de la phase de poules
- Autres disciplines : performer = être médaillé

Sportifs concernés

Tous les sportifs désireux de performer aux Jeux Paralympiques, dont le potentiel à performer dans leur discipline actuelle à l'horizon 2024 est très incertain, en capacité à s'engager dans une démarche de sport de haut niveau.

Toutes les disciplines ne peuvent pas transférer et/ou recevoir des sportifs. Un travail d'identification de la faisabilité doit être fait en amont du programme, avec une priorité aux disciplines énergétiques. Plusieurs statuts :

- Discipline pouvant transférer et recevoir des sportifs
- Discipline pouvant juste transférer des sportifs (sports non paralympiques : surf, ski nautique, rugby à XIII, disciplines valides)
- Discipline pouvant juste recevoir des sportifs
- Discipline pas concernée par le programme

VIOLENCES SEXUELLES, DOPAGE : UN PARASPORT PLUS ÉTHIQUE

La prise de conscience des enjeux éthiques au sein du sport progresse sensiblement en raison d'une prise de conscience plus importante des acteurs et d'une volonté politique plus affirmée. Le mouvement paralympique a souhaité s'emparer de ces sujets, après être parfois resté en marge des débats sur le dopage ou encore la prévention des violences.

Violences sexuelles et sexistes : les parasports en première ligne

De nombreux témoignages sont venus mettre des mots sur une réalité trop longtemps tue : le sport est largement concerné par les violences sexuelles et sexistes en son sein. Le mouvement paralympique n'y échappe pas. Pire, l'ensemble des études à disposition montrent que le handicap est un facteur de vulnérabilité complémentaire. Les femmes handicapées, en particulier dans le champ du handicap mental, sont plus encore concernées.

Le CPSF a, dès 2019, engagé une réflexion afin de mieux appréhender le phénomène au sein du mouvement paralympique et définir les pistes d'actions appropriées. Deux champs ont été distingués.

D'une part, il appartient au CPSF, dans le cadre des délégations sportives dont il assume la responsabilité, de mettre en œuvre les dispositions de prévention et d'alerte adaptés. Dans le cadre de la préparation des Jeux paralympiques de Paris 2024, un wébinaire a été organisé à destination de tous les acteurs – athlètes et encadrants – susceptibles de participer à la délégation française. Ce wébinaire, conduit avec l'association Colosse au pied d'argile, a été l'occasion de revenir sur ce que sont les violences sexuelles au sein du sport, considérant que la prise de conscience s'appuie sur une définition de ce qui relève des violences sexuelles. En outre, le dispositif d'accompagnement des signalements a été présenté. Il reposait sur une ligne d'écoute, qui garantissait l'anonymat et l'orientation de la victime potentielle. Il sera reconduit dans les mois à venir.

D'autre part, le CPSF a initié un travail sur un outil de prévention qui intègre la dimension handicap au sein des différentes violences sexuelles. Conduit avec différents partenaires, comme le ministère des Sports, la ville de Paris, le Conseil départemental du 93 mais aussi des associations spécialisées, ce futur « Règlosport » doit permettre à l'usager de mieux comprendre ce qui peut relever d'un comportement à minima inapproprié mais aussi délictuel voire criminel. Cet outil est une véritable innovation, sans qu'il n'existe d'équivalent.

07 RAPPORT FINANCIER

RAPPORT FINANCIER SUR L'EXERCICE 2021

Les comptes annuels, établis selon les normes comptables en vigueur, sont soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du CPSF.

Les documents transmis à l'Assemblée générale, concernant l'exercice 2021, comprennent les comptes annuels, leur annexe et le réalisé analytique. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 4 avril 2022.

L'exercice 2021 est marqué par une augmentation substantielle, en charges comme en recettes, du bilan du CPSF par rapport aux exercices précédents. Le report des Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo 2020 en 2021 constitue la principale explication du caractère singulier de cet exercice. En parallèle, l'activité du CPSF a retrouvé un niveau significatif, malgré le troisième confinement du printemps 2021 et les différentes restrictions sanitaires en vigueur sur la quasi-totalité de l'exercice.

Des actions prévues en 2020 ont pu être réalisées en 2021, contribuant à accroitre le bilan de l'exercice.

Organisation comptable du CPSF

La structuration comptable et financière du CPSF a été stable sur la durée de l'exercice.

Le cabinet KPMG a poursuivi sa mission d'expert-comptable et Raphaële Sablayrolles-Terquem a poursuivi ses missions de Commissaire aux comptes. A noter que son mandat est renouvelable lors de cette Assemblée générale.

L'organisation de la comptabilité analytique est restée identique par rapport à l'exercice 2020 et elle restera inchangée lors de l'exercice 2022.

Enfin, la gestion du CPSF a fait l'objet de deux contrôles significatifs. L'URSSAF a opéré un examen des exercices 2018-2020. Le rapport final a conclu à l'absence d'irrégularités. La Cour des comptes a également opéré un examen de la gestion de 2015 à 2020. Le rapport provisoire a été remis au CPSF en août 2021 ; la tonalité de ses conclusions provisoires est positive. Il a cependant donné lieu à quelques observations en nombre très limité de la part du CPSF. Le rapport final n'a pas encore à ce jour été communiqué au CPSF.

L'exercice 2021 est bénéficiaire

Le bilan de l'exercice est bénéficiaire à hauteur de 108 573 € après impôts, avec des produits et des charges de l'ordre de 7,7 M€, soit près de 5 M€ de plus qu'en 2020, ce qui constitue un niveau record pour le CPSF.

Ce résultat excédentaire est le fruit d'une gestion maitrisée des Jeux paralympiques de Tokyo. Les conditions dans lesquelles se sont déroulées cet événement majeur sont longtemps restées incertaines, y compris à quelques semaines de la tenue des Jeux. Le CPSF a réussi à intégrer ces nombreuses incertitudes opérationnelles dans son pilotage budgétaire avec une gestion à la fois réactive et prudente.

Les produits

Les produits se montent à 7,770 M€, soit 467 k€ de plus que ce qui était prévu au budget, la différence provenant essentiellement d'une facture de 580 k€ d'échange de marchandises avec Lacoste, l'équipementier officiel de l'équipe de France, facture non budgétée car son montant n'est jamais connu en début d'exercice, mais facture compensée par une facture de matériel du même montant en charges.

Ces produits comprennent :

- **Les cotisations des membres**

Les cotisations des membres représentent 77,5 k€ ; elles sont stables comparées à l'exercice 2020 (+1 k€). Le nombre de membres, qui a connu une forte croissance en 2018 et 2019, croit désormais marginalement à l'occasion de la mise en place d'une nouvelle procédure d'affiliation. Les appels de cotisations ont été comme en 2020 réalisés en début d'année.

- **Les subventions publiques**

Le ministère des sports a reconduit, par voie d'avenant à la Convention pluriannuelle d'objectifs conclue en 2018, l'appui qu'il octroie au CPSF, à hauteur de 1,650 M€. La ventilation de cette subvention a néanmoins évolué par rapport à 2020 :

- 350 k€ pour les actions du CPSF (hors déploiement territorial) et son fonctionnement
- 700 k€ pour le déploiement territorial, soit 150 k€ de plus qu'en 2020
- 600 k€ pour la délégation française aux Jeux Paralympiques, soit 150 k€ de moins qu'en 2020

Et pour la première fois, le CPSF a bénéficié d'une subvention de la Ville de Paris, à hauteur de 330k€. Ce soutien financier conséquent de la part d'une collectivité territoriale était destiné à l'organisation de l'opération Live des Jeux, en septembre 2021, et à l'expérimentation de la Formation para-accueillante.

Au total, ces subventions publiques représentent 2 016 k€ qui comprennent également une subvention de 15 k€ de l'ANS et deux autres subventions de l'Etat pour 21 k€ avec les dispositifs CIFRE et ASP.

Il avait été prévu de demander au ministère des sports une subvention complémentaire de 150 k€ pour les jeux paralympiques de Tokyo. Cette subvention n'a pas été demandée compte tenu notamment du fait que, comme nous le verrons plus loin, les charges de la délégation hors échange de marchandises ont été sensiblement inférieures à celles qui avaient été budgétées sur l'exercice.

- **La redevance de marque**

Conformément à la règle établie à l'occasion de la clôture des comptes 2019, la redevance de cession exclusive de marques au bénéfice de Paris 2024 (JMPA) a été comptabilisée à hauteur de 3/12ème du montant global de 9,4 M€. En effet, 2021 a été une année paralympique, compte tenu du report des Jeux de Tokyo 2020 en 2021. Les produits issus du JMPA sont donc de 2,350 M€ en 2021.

- **Quelques produits liés aux Jeux paralympiques de Tokyo**

Une aide de 238 k€ en provenance du Comité d'organisation des Jeux, des refacturations pour 190 k€ et l'échange de marchandises Lacoste dont je viens de parler pour 582 k€

- **Un poste divers**

Comprenant essentiellement un remboursement par le CNOSF d'une partie du regroupement olympique et paralympique de Chantilly.

Les charges

Les charges atteignent 7,662 M€, soit environ 360 k€ de plus que la prévision du budget adopté pour 2021.

Comme vous le voyez dans le document réalisé analytique, les principaux écarts par rapport au budget proviennent essentiellement :

- de la facture Lacoste de 580 k€ déjà évoquée
- de charges liées aux Jeux de Tokyo moins importantes que prévues pour près de 250 k€ si l'on tient compte des pertes de change enregistrées
- du Live des Jeux au Trocadéro qui a couté près de 190 k€ de plus que prévu au budget mais conformément à la délibération du CA en juillet dernier
- d'opérations non réalisées ou incomplètement réalisées en raison de la pandémie, en particulier certaines opérations de communication telles que la cérémonie des vœux ou la soirée des champions.

Par rapport à 2020, l'augmentation très importante des charges provient principalement :

- bien sûr de la délégation française aux Jeux Paralympiques de Tokyo qui intervient pour environ 2,9 M€
- des aides financières qui sont en très forte hausse, 960 k€ contre 114 k€ en 2020. Pour la première fois, le CPSF a appuyé fortement ses fédérations membres à travers plusieurs dispositifs. Un appui exceptionnel a été attribué aux fédérations françaises Handisport et Sport Adapté à la suite du désengagement de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), à hauteur de 400 k€. Cette aide ponctuelle a été rendue possible grâce au fléchage de fonds dédiés (350 k€) autorisé par le ministère des Sports. Parallèlement, le CPSF a déployé à large échelle le projet ESMS x Clubs, qui vise au rapprochement des clubs et des établissements spécialisés. Ce programme comprend une aide financière de 2 500 € pour chacun des clubs engagés. A noter aussi le doublement à 200 k€ de la ligne Appel à projets Impact 2024 et l'aide de 150 k€ apportée à la FFH pour l'organisation du Mondial 2023.
- de la masse salariale qui est également en augmentation significative à 1 290 k€, soit 409 k€ de plus qu'en 2020. Peu de recrutements ont été réalisés en 2021 (deux postes ont été ouverts) mais l'exercice comptable intègre le déploiement territorial du CPSF à plein régime. Les douze postes ouverts en région avaient tous été pourvus à la fin du troisième trimestre 2020. L'augmentation de la masse salariale devrait désormais poursuivre une croissance plus limitée.

A noter également que le CPSF a contribué en 2021 à la constitution des fonds propres de la future Fondation Institut Santé et Parasport Connecté, pour un montant de 300 k€ comptabilisé en charges exceptionnelles.

Enfin, la ligne impôts de 11 k€ sur le compte de résultat correspond à un IS de 27 k€ et un crédit d'impôt recherche de 16 k€.

Faits marquants du bilan

Immobilisations. On note à nouveau une augmentation très modérée des immobilisations, constituées pour 20 k€ par l'acquisition de mobiliers ou de matériels informatiques à destination de l'ensemble des nouveaux salariés ayant intégré le CPSF en cours d'exercice. Les immobilisations incorporelles intègrent le développement de nouveaux modules du site internet pour un montant de 28 k€. A noter une diminution de 24 k€ de l'actif immobilisé net.

Créances clients. Elles se montent à 2,6 M€, ce qui est très élevé et correspond au versement de la part 2021 du JMPA non encore effectué au 31 décembre par Paris 2024 et à un certain nombre de refacturations liées aux jeux de Tokyo effectuées en fin d'année et non encore réglées au 31/12.

Disponibilités. Elles sont en diminution par rapport à l'an passé de 2,2 M€ à 1,5 M€, ce qui s'explique par l'évolution des créances clients que je viens d'évoquer.

Fonds dédiés. Ils s'élèvent à 592k€ et sont destinés à financier la délégation sportive aux Jeux Paralympiques de Pékin en 2022. 2,248 M€ de fonds dédiés ont été utilisés au cours de l'exercice, dont 1,834 M€ pour les Jeux Paralympiques de Tokyo et 350 k€ pour une aide financière exceptionnelle dite ESQ à la FFH et la FFSA.

Affectation du résultat

Il est proposé à l'Assemblée générale d'affecter la totalité du résultat de 108 573 € en Autres Réserves.

Il est également proposé de reprendre les réserves pour projet associatif constituées en 2018, 2019 et 2020 pour les affecter aussi aux Autres Réserves qui passent ainsi à 400 307 €.

Enfin, nous proposons aussi de renforcer les fonds propres sans droit de reprise à 500 k€ par une augmentation de 150 k€ provenant des Autres Réserves. Celles-ci passent ainsi à 250 307 €.

Perspectives

L'exercice 2022 sera à nouveau marqué par l'organisation de la délégation française aux Jeux Paralympiques. Les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver de Pékin se tiennent du 4 au 13 mars 2022. Parallèlement, l'Etat et le CPSF auront à conclure une nouvelle convention d'objectifs triennale, qui couvrira la période qui nous sépare des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Remerciements

Je tiens à remercier Marie-Christine, notre comptable, Elie, Irène et Thomas du cabinet KPMG, ainsi que Raphaële Sablayrolles-Terquem notre Commissaire aux comptes, pour leur action à nos côtés tout au long de l'année.

Jean-Jacques MULOT
Trésorier du CPSF

www.**france-paralympique**.fr

@FranceParalympique